Nations Unies A/70/775–S/2016/218*



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
7 mars 2016
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-dixième session
Point 39 de l'ordre du jour
La situation en Afghanistan

Conseil de sécurité
Soixante et onzième année

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 68/11 de l'Assemblée générale et de la résolution 2210 (2015) du Conseil de sécurité, dans lesquelles j'ai été prié de rendre compte tous les trois mois de l'évolution de la situation en Afghanistan.

2. Il fait le point des activités menées par les organismes des Nations Unies en Afghanistan aux titres de l'accès humanitaire, du développement et des droits de l'homme depuis la publication de mon précédent rapport, le 10 décembre 2015 (A/70/601-S/2015/942). Il récapitule également les principaux changements intervenus en ce qui concerne la situation politique et les conditions de sécurité, ainsi que les événements régionaux et internationaux impliquant l'Afghanistan. On trouvera en annexe une évaluation des progrès réalisés au regard des objectifs et indicateurs en vigueur depuis la parution de mon rapport du 10 mars 2015 (A/69/801-S/2015/151) établi en application de la résolution 1868 (2009) du Conseil de sécurité.

II. Faits nouveaux pertinents

3. Au cours de la période considérée, bien que la perspective de l'engagement d'un processus de paix se soit dessinée plus nettement, la détérioration des conditions de sécurité et une opposition politique s'exprimant avec de plus en plus de force ont exercé une pression accrue sur le Gouvernement afghan. Les efforts déployés par le Gouvernement en faveur de la paix ont pris une dimension régionale par l'entremise du Groupe de coordination quadrilatéral, mais il reste difficile de déterminer si les Taliban ont ou non l'intention de participer à d'éventuels pourparlers de paix. Bien que des recommandations aient été formulées par la Commission spéciale sur la réforme électorale, la mise en œuvre a marqué le pas;

* Nouveau tirage pour raisons techniques (11 mars 2016).

16-03199* (F) 110316 110316





pourtant, l'annonce de la date du 15 octobre 2016 pour la tenue des élections législatives et aux conseils de district avait déclenché un regain d'appels à la réforme. Au cours de la période à l'examen, la situation en matière de sécurité est devenue de plus en plus instable à mesure que le conflit gagnait en intensité et en ampleur, provoquant un nombre élevé de victimes parmi les civils afghans et poussant beaucoup d'entre eux à se déplacer. Les Forces nationales de défense et de sécurité afghanes ont continué de se heurter à des difficultés de taille pour contrer de manière efficace les menaces que faisaient peser les groupes d'insurgés partout dans le pays. Le Gouvernement afghan a pris des mesures pour faire progresser son programme de réforme économique compte tenu de la persistance d'une croissance économique atone et de l'émigration, et il a entamé les préparatifs d'une conférence de niveau ministériel sur le développement, dont la tenue est prévue à Bruxelles.

A. Évolution de la situation politique

4. Depuis la publication de mon précédent rapport, le Gouvernement afghan s'est employé à revigorer le processus de paix. Le 9 décembre 2015, l'Afghanistan est convenu, avec la Chine, les États-Unis d'Amérique et le Pakistan, d'un dispositif quadrilatéral pour les pourparlers de paix. Le Groupe de coordination quadrilatéral sur le processus de paix et de réconciliation afghan s'est réuni les 11 et 18 janvier et les 6 et 23 février − deux fois à Islamabad et deux fois à Kaboul. Lors de la réunion du 6 février, les États membres du Groupe ont adopté un plan par étapes devant ouvrir la voie au processus de paix. Lors de la réunion du 23 février, ils ont invité l'ensemble du mouvement Taliban et des autres groupes à participer à un premier cycle de pourparlers directs avec le Gouvernement, qui devait se tenir au cours de la première semaine de mars 2016. Le Pakistan a proposé d'accueillir les participants à ces pourparlers. En outre, l'Afghanistan et le Pakistan sont convenus de constituer un groupe de travail qui serait chargé de favoriser la coopération avec les Oulémas des deux pays pour mettre fin à la violence. Entretemps, sous l'égide des Conférences Pugwash sur la science et les problèmes internationaux, des réunions avec la société civile ont été organisées à Doha les 23 et 24 janvier, auxquelles ont participé des hommes politiques afghans, à titre personnel, et des représentants des Taliban. Le Président afghan, Ashraf Ghani, a fait part de son opposition aux initiatives visant à faciliter le dialogue en dehors du processus officiel. Le secrétariat commun du Programme afghan pour la paix et la réintégration a fait savoir que, en 2015, 1 462 personnes avaient adhéré au Programme, contre 1 716 en 2014.

5. Il a été fait état d'une aggravation des dissensions au sein du mouvement Taliban. Au début de décembre 2015, selon des informations non confirmées, le mollah Mansour aurait été blessé ou tué à proximité de Quetta, au Pakistan, en conséquence d'une lutte intestine. Les Taliban ont nié qu'il ait été tué et ont diffusé le 5 décembre un enregistrement audio d'un individu se présentant comme le mollah Mansour. Parallèlement, des heurts survenus dans le district de Shindand (province de Hérat) entre deux commandants locaux respectivement affiliés au mollah Mansour et au mollah Mohammed Rasoul Akhund, le chef d'une faction opposée à ce que le mollah Mansour assure la direction du mouvement, auraient fait plusieurs dizaines de victimes parmi les Taliban.

6. Au cours de la période considérée, les tensions internes au Gouvernement ont continué de ralentir les progrès devant conduire à un certain nombre de nominations

clefs, notamment à des postes essentiels à deux titres : mettre en œuvre le programme de réforme et surmonter les difficultés rencontrées dans des domaines tels que la sécurité, l'état de droit et la gouvernance. Le 11 décembre, Massoud Andarabi a été nommé Directeur par intérim de la Direction nationale de la sécurité, après que son prédécesseur, Rahmatullah Nabil, eut démissionné en invoquant des divergences suscitées par la politique de la main tendue au Pakistan menée par le Président Ghani. Le 21 février, le Gouvernement a nommé Pir Sayed Gailani nouveau Président du Haut Conseil pour la paix. Le 24 février, le Gouvernement a nommé Mohammad Farid Hamidi Ministre de la justice et Taj Mohammad Jahid Ministre de l'intérieur. Les postes de ministre de la défense et de directeur de la Direction nationale de la sécurité étaient toujours occupés par des personnes assurant l'intérim. Le 28 décembre, le candidat désigné par le Président pour occuper le neuvième poste vacant au Haut Conseil de la Cour suprême, Abdul Haseeb Ahadi, a été confirmé à ce poste par la chambre basse de l'Assemblée nationale. Au début de janvier, les gouverneurs adjoints des provinces de Ghazni et de Helmand ont été congédiés pour avoir critiqué le Gouvernement en public. Le 9 février, le Président Ghani a nommé un nouveau gouverneur pour la province de Kondoz. Deux des 34 postes de gouverneur sont toujours occupés par intérim et le nombre de femmes parmi les du pays a été réduit de deux à une après que la gouverneure de la province de Ghor a été nommée gouverneure adjointe de la province de Kaboul.

7. Sur le terrain politique, la formation de nouveaux groupes d'opposition, tendance déjà observée au cours de la précédente période à l'examen, a eu pour effet d'amplifier les rivalités. Le 18 décembre, Abdul Rasul Sayyaf, qui avait été candidat à la présidence, a annoncé la formation du Conseil de protection et de stabilité de l'Afghanistan, principalement composé d'anciens chefs moudjahidin et de personnalités du gouvernement de l'ancien Président Hamid Karzaï. Le groupe a appelé de ses vœux la mise en œuvre rapide de l'accord du 21 septembre 2014 sur la constitution d'un gouvernement d'unité nationale, en particulier grâce à la tenue d'élections législatives et aux conseils de district et à l'organisation d'une loya jirga constitutionnelle. Le 14 janvier, l'ex-Ministre des finances Anwar ul-Haq Ahady a pour sa part lancé le Nouveau Front national. Parmi ses membres, on trouve des personnalités issues d'Afghan Millat, l'un des plus anciens partis politiques d'Afghanistan. Le groupe a demandé l'organisation d'une élection présidentielle anticipée et d'élections législatives et aux conseils de district qui se tiendraient au même moment, et a mis en question la constitutionnalité de certains postes établis par le Gouvernement d'unité nationale, notamment ceux de chef de l'exécutif et de représentant spécial pour les réformes et la bonne gouvernance, dont les titulaires ont été élevés au rang de vice-présidents par le Président en octobre 2015. Leurs programmes sont certes différents, mais la plupart des groupes d'opposition avaient cru comprendre que l'accord du 21 septembre signifiait que le mandat du Gouvernement d'unité nationale expirerait au bout de deux ans et que celui-ci devrait alors être remplacé, au moyen d'élections présidentielles anticipées ou de l'organisation d'une loya jirga qui réexaminerait la structure du Gouvernement.

8. Le 29 décembre, compte tenu des appels lancés par les groupes d'opposition politique et par l'Assemblée nationale pour que se tiennent les élections prévues par le calendrier électoral, le Président Ghani a annoncé l'intention du Gouvernement d'organiser des élections législatives et aux conseils de district au milieu ou à la fin de 2016. Le 18 janvier, la Commission électorale indépendante de l'Afghanistan a

annoncé que les élections auraient lieu le 15 octobre 2016. Cette annonce a suscité des critiques quasi unanimes de la part de l'opposition politique, des divers groupes d'observateurs et du cabinet du Chef de l'exécutif, dont le porte-parole a déclaré que la Commission actuelle n'avait « aucune légitimité », que les réformes étaient une condition préalable à la tenue d'élections et qu'une nouvelle commission électorale indépendante devrait en assurer l'administration.

9. Bien que plusieurs recommandations aient été formulées en matière de réformes électorales, leur mise en œuvre est au point mort. La Commission spéciale sur la réforme électorale a présenté ses recommandations définitives au Gouvernement en décembre dernier − notamment des propositions visant à atténuer la fraude électorale, à réformer les organes électoraux, à améliorer le dispositif de règlement des différends et les modalités d'enregistrement des électeurs, à réduire les coûts et à modifier la Constitution de 2004, ou encore deux options pour un changement de système électoral. Le Gouvernement a accueilli ces recommandations avec satisfaction et le mandat de la Commission spéciale est parvenu à son terme le 31 décembre 2015.

10. Les 21 et 26 décembre, la chambre basse de l'Assemblée nationale a rejeté deux décrets du Président Ghani donnant effet à un certain nombre des recommandations de la Commission spéciale sur la réforme électorale – relatives à la loi électorale et à la loi sur les structures, les devoirs et les pouvoirs de la Commission électorale indépendante et de la Commission indépendante du contentieux électoral. La chambre haute de l'Assemblée a elle aussi rejeté le décret sur la loi sur les structures. En conséquence, la légitimité du comité de sélection qui s'était vu confier pour tâche de nommer les membres d'une nouvelle commission électorale indépendante a été remise en question et celui-ci a suspendu ses travaux. Le 10 février, le Conseil des ministres a approuvé de nouvelles modifications apportées à la loi sur les structures, qui devraient permettre au Comité de sélection de reprendre ses travaux. L'ONU a continué de fournir des avis et une assistance technique s'agissant des réformes électorales.

11. Le 8 janvier, le Président Ghani a prorogé le mandat des 34 sénateurs nommés à la chambre haute de l'Assemblée nationale jusqu'après la tenue des prochaines élections législatives. Le 18 janvier, la chambre basse de l'Assemblée a approuvé le budget de l'exercice 1395 (2016), après en avoir rejeté une première version en invoquant un manque de nouveaux projets de développement, le déséquilibre de l'allocation des ressources entre les provinces et le fait que le financement des élections législatives envisagées n'avait pas été inclus. Le 21 janvier, l'Assemblée a suspendu ses travaux pour la période hivernale et devrait siéger de nouveau le 5 mars. Cette suspension de session a retardé les délibérations de la chambre basse sur les modifications que le Président avait proposé d'apporter à la loi sur les ministres par intérim, qui confère à celui-ci toute autorité pour maintenir indéfiniment le statut « intérimaire » du Ministre de la défense, du Ministre de l'intérieur et du Directeur de la Direction nationale de la sécurité.

B. Sécurité

12. La situation en matière de sécurité s'est encore détériorée en 2015. L'ONU a enregistré 22 634 atteintes à la sécurité (depuis 2001, ce nombre n'a été dépassé qu'une seule fois), soit une augmentation de 3 % par rapport à 2014. Depuis la

publication de mon dernier rapport, les combats se sont intensifiés dans les provinces de Helmand et de Baghlan et la situation demeurait instable dans la province de Kondoz.

13. Soixante-dix pour cent des atteintes enregistrées en 2015 l'ont été dans les régions situées dans le sud, dans l'est et dans le sud-est du pays. Les provinces de Ghazni, Helmand, Kandahar, Kounar et Nangarhar sont les plus instables, puisqu'on y enregistre 49 % de l'ensemble des atteintes à la sécurité. Dans 79 % des cas, elles ont résulté d'affrontements armés ou du recours à des engins explosifs improvisés − une augmentation de 3 % par rapport à 2014 −, reflet de l'intensification générale des activités menées par les insurgés au cours de l'année. Bien que les Taliban aient annoncé que le 24 avril 2015 marquerait le début de l'offensive de printemps, cela n'a guère eu de répercussions sur le nombre des atteintes à la sécurité − à la différence de ce qui s'était passé les années précédentes. De fait, celui-ci est demeuré élevé tout au long de 2015, car les combats se sont poursuivis sans relâche.

14. Les Taliban ont étendu leur emprise sur le territoire en 2015 et sont parvenus à prendre temporairement 24 chefs-lieux de district dans le nord (provinces de Badakhchan, Baghlan, Faryab, Jozjan, Kondoz, Sar-e Pol, et Takhar) dans l'ouest (provinces de Badghis et de Farah), dans l'est (province du Nouristan) et dans le sud (provinces de Helmand et de Kandahar); ils étaient également parvenus à prendre temporairement la capitale provinciale de Kondoz. Cela représente une augmentation notable par rapport à 2014, année durant laquelle les Taliban n'étaient parvenus à prendre que trois chefs-lieux de district. Bien que la plupart de ces chefs-lieux aient été repris rapidement par les forces progouvernementales, certains d'entre eux sont restés sous le contrôle des Taliban pendant plusieurs semaines, notamment dans les provinces de Faryab, de Helmand, de Kondoz, de Sar-e Pol et de Takhar. Les tensions associées à la désignation du mollah Mansour comme nouveau chef des Taliban à la suite du décès du mollah Omar n'ont pas entraîné d'affaiblissement des initiatives antigouvernementales menées par les insurgés.

15. Il a été fait état d'une augmentation substantielle du nombre des victimes parmi les Forces nationales de défense et de sécurité afghanes en 2015, première année au cours de laquelle les forces en question ont combattu les éléments antigouvernementaux avec une assistance militaire internationale notablement réduite. Des lacunes essentielles continuent de compromettre la capacité des Forces de faire effectivement face à la menace posée par les éléments antigouvernementaux, à commencer par un recrutement insuffisant, un taux d'usure élevé des effectifs, des carences en matière de logistique et de planification et un appui aérien insuffisant − dont la coordination est par ailleurs inadéquate. L'insuffisance du recrutement et les taux d'usure élevés constituent des difficultés particulières dans l'optique de la viabilité des Forces. En janvier 2016, les effectifs de l'Armée nationale afghane n'atteignaient que 88 % du seuil prévu pour août 2016, cependant que les effectifs de la Police nationale n'atteignaient que 77 % de l'objectif visé. Au rythme actuel, le recrutement ne suffira pas à compenser l'absentéisme et les pertes humaines, en particulier au sein de l'Armée nationale afghane et de la Police nationale afghane.

16. Au cours de la période considérée, les Taliban sont demeurés très actifs, en particulier dans la province de Helmand. En décembre 2015 et janvier 2016, ils se sont particulièrement attachés à tenter de prendre des zones stratégiquement importantes de la province, notamment les districts de Garmsir, Khanachin, Marjah,

Sangin et Washer, dont le contrôle faciliterait l'accès aux itinéraires empruntés par les trafiquants d'opium et pour l'approvisionnement en armes. Au vu de rapports faisant état de l'inadéquation du commandement des Forces nationales de défense et de sécurité afghanes, de la démotivation des effectifs et du nombre élevé de désertions, le Gouvernement a entrepris de reconstituer les unités de l'Armée nationale présentes dans cette région. En outre, un nombre limité de militaires internationaux a été redéployé dans la province de Helmand, afin d'appuyer les efforts menés par les Forces nationales pour empêcher la prise par les Taliban de la capitale provinciale de Lashkar Gah. Au cours de la seconde moitié de février, les Forces nationales se sont temporairement retirées des districts de Musa Qala et de Nawzad afin d'épauler les forces de sécurité dans d'autres zones prioritaires de la province de Helmand. Le 19 janvier, le Président Ghani a nommé un membre de la chambre basse de l'Assemblée nationale représentant la province de Helmand, Abdul Jabar Qahraman, représentant spécial chargé de coordonner les opérations des Forces nationales à Helmand.

17. Les Forces nationales de défense et de sécurité afghanes ont également mené des opérations de ratissage dans les provinces de Baghlan, Kondoz et Nangarhar. Toutefois, la situation en matière de sécurité est demeurée instable dans le nord-est du pays, en particulier dans la zone de Kondoz, où des éléments antigouvernementaux ont maintenu leur présence aux alentours de la capitale provinciale. Le 16 février, un avion des Nations Unies à l'approche de l'aérodrome de Kondoz a essuyé des tirs, qui ont provoqué des dégâts mineurs. Fin janvier, à la suite d'allégations selon lesquelles les Taliban auraient violé le cessez-le-feu conclu localement par les anciens et le Gouvernement le 7 septembre 2015, les Forces nationales ont mené des opérations militaires dans les districts de Dand-e Ghori, Pol-e-Khomri et de Baghlan-e Jadid, dans la province de Baghlan. L'ONU a continué de recevoir des informations faisant état de la constitution de nouvelles milices progouvernementales, en particulier dans l'est du pays. Des personnalités politiques de premier plan, à Kaboul comme au niveau local, ont accru la pression exercée sur le Gouvernement pour qu'il approuve leurs propositions visant à convaincre les milices locales d'appuyer les Forces nationales et à armer ces milices à cette fin.

18. Outre le conflit entre les forces gouvernementales et les éléments antigouvernementaux, des heurts violents sont survenus entre d'autres groupes armés sur le territoire afghan, notamment le Mouvement islamique d'Ouzbékistan et l'État islamique d'Iraq et du Levant-Province du Khorassan. Celui-ci, constitué principalement d'ex-membres des Taliban, a limité sa présence aux districts d'Achin, de Deh Bala et de Chaparhar, dans la province de Nangarhar. Les opérations récentes menées par les Forces nationales de défense et de sécurité afghanes, appuyées par des frappes aériennes militaires internationales, ainsi que les attaques menées par les Taliban, ont poussé les membres de l'État islamique d'Iraq et du Levant-Province du Khorassan à se replier vers des sites reculés, proches de la frontière avec le Pakistan.

19. Entre le 1er décembre 2015 et le 15 février 2016, les Nations Unies ont enregistré 4 014 atteintes à la sécurité dans le pays, une diminution de 8,3 % par rapport à la même période en 2014 et 2015 − mais le nombre enregistré pour les mois de janvier et février 2015 a été le plus élevé depuis 2001. Comme par le passé, les affrontements armés ont constitué la majorité des atteintes à la sécurité (57,4 %), suivis par le recours à des engins explosifs improvisés (19,2 %). Le nombre des

assassinats ciblés est demeuré élevé. Du 1er décembre 2015 au 15 février 2016, 154 assassinats − y compris les tentatives ayant échoué − ont été enregistrés, soit une diminution de 27 % par rapport à la même période en 2014-2015. Au cours de la période à l'examen, 20 attentats-suicides ont été comptabilisés, contre 30 pour la même période en 2014 et 2015.

20. Au cours de la période considérée, 12 atteintes à la sécurité ont été dirigées directement ou indirectement contre les organismes des Nations Unies. Elles ont inclus 3 cas d'intimidation, 1 attaque impliquant un engin explosif improvisé et 8 atteintes de nature criminelle, perpétrées en majorité contre des fonctionnaires recrutés sur le plan national. Le 3 février, dans le district de Bihsud, dans la province de Nangarhar, un engin explosif improvisé a été déclenché au passage d'un convoi des Nations Unies, blessant deux fonctionnaires afghans recrutés sur le plan national, qui travaillaient pour le Service de protection diplomatique.

C. Coopération régionale

21. L'Afghanistan et le Pakistan se sont employés à améliorer leurs relations. Le 9 décembre, à Islamabad, le Président Ghani et le Premier Ministre pakistanais, Nawaz Sharif, ont ouvert ensemble la cinquième Conférence ministérielle de suivi de la Conférence sur la sécurité et la coopération au cœur de l'Asie, à laquelle ont participé des représentants de haut niveau des pays de la région. Dans la déclaration issue de la Conférence, les pays participants ont mis en avant la lutte contre les menaces à la sécurité, la promotion de l'interconnexion des réseaux économiques et le renforcement des mesures de confiance. Ils ont en outre exhorté les Taliban et les groupes d'opposition armés à entamer des pourparlers de paix avec le Gouvernement afghan et affirmé la nécessité d'une démarche concertée en matière de sécurité régionale et de lutte contre le terrorisme. L'Inde a accepté de coprésider la Conférence en 2016. À Islamabad, l'Afghanistan et le Pakistan se sont engagés à coopérer davantage dans les domaines de la sécurité aux frontières, de l'échange de renseignements et de la lutte contre le terrorisme. Par la suite, le chef d'état-major de l'armée pakistanaise, le général Raheel Sharif, a effectué une visite à Kaboul le 27 décembre, et le chef par intérim de la Direction nationale de la sécurité de l'Afghanistan, Masoud Andarabi, s'est rendu à Islamabad le 5 février. Ils ont décidé d'établir une ligne directe entre leurs armées et examiné plus avant des mesures pour faciliter l'échange de renseignements et lutter contre le terrorisme.

22. L'Afghanistan a poursuivi le dialogue avec les pays de la région. Le 25 décembre, le Premier Ministre de l'Inde, Narendra Modi, s'est rendu à Kaboul, où le Président Ghani et lui ont inauguré le nouveau bâtiment de l'Assemblée nationale et abordé le développement de l'interconnexion des réseaux au niveau régional. Au cours d'une visite en Inde du 31 janvier au 4 février, le Chef de l'exécutif afghan, Abdullah Abdullah a à son tour rencontré le Premier Ministre Modi. Du 4 au 6 janvier, M. Abdullah s'est rendu en République islamique d'Iran, où il a rencontré le Guide suprême Ali Khamenei et le Président Hassan Rouhani et visité le port de Chabahar. Dans une déclaration commune, les représentants de l'Afghanistan et de l'Iran se sont engagés à accroître l'interconnexion des réseaux, en mettant l'accent sur la voie ferrée Khaf-Hérat et sur le projet de couloir de transit trilatéral entre l'Afghanistan, l'Inde et l'Iran. L'Iran a en outre réitéré son appui à un processus de paix dirigé par l'Afghanistan, et les deux pays ont rappelé qu'il était nécessaire d'accélérer les progrès en vue d'un accord de coopération bilatéral

et de former un groupe de travail conjoint chargé d'étudier la question des eaux transfrontalières du fleuve Hariroud. Le 3 février, à Berlin, l'Afghanistan a participé à la dix-septième réunion du Groupe de contact international, axée sur les conditions de sécurité et sur la pérennisation du soutien international à l'Afghanistan.

23. Au cours de la période considérée, l'Afghanistan et d'autres pays de la région ont continué d'affirmer leur engagement en faveur de l'interconnexion des réseaux de commerce, de transport et d'énergie. Le 13 décembre, le Turkménistan a organisé une cérémonie pour le lancement du projet de gazoduc reliant le Turkménistan, l'Afghanistan, le Pakistan et l'Inde, à laquelle le Président Ghani a assisté. Le Président s'est rendu en Azerbaïdjan le 22 décembre et en Turquie les 23 et 24 décembre pour des consultations sur la mise en place de voies de transport entre l'Afghanistan et l'Europe et sur la coopération économique bilatérale. La construction du tronçon occidental du couloir économique Chine-Pakistan, qui permettra de relier la ville de Kandahar, en Afghanistan, à la mer, a démarré le 30 décembre au Pakistan. Lors de la réunion du Conseil des chefs de gouvernement de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, qui s'est tenue les 14 et 15 décembre à Zhengzhou (Chine) en présence du Chef de l'exécutif Abdullah, les questions du renforcement de la coopération économique régionale et des mesures de lutte contre le terrorisme ont été abordées. Lors de la réunion du Conseil de sécurité collective de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC), tenue le 21 décembre à Moscou, les États membres de l'Organisation ont adopté une déclaration dans laquelle ils mentionnent la « menace terroriste croissante » en provenance d'Afghanistan. Reprenant l'appel lancé par l'Afghanistan pour une plus grande coopération régionale contre le terrorisme, la Fédération de Russie a souligné qu'il importait de renforcer la coopération entre l'OTSC et l'Afghanistan. Le 13 janvier, le Tadjikistan a officiellement suspendu ses services consulaires dans les villes de Kondoz et de Faizabad, évoquant des problèmes de sécurité.

III. Droits de l'homme

24. Le 14 février 2016, la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) a publié l'édition 2015 de son rapport annuel sur la protection des civils en période de conflit armé en Afghanistan. Le rapport fait état de 11 002 victimes civiles (3 545 tués et 7 457 blessés) entre le 1er janvier et le 31 décembre 2015. Il s'agit du bilan le plus lourd que la MANUA ait établi depuis 2009. Selon la Mission, 62 % des victimes civiles en 2015 ont été attribuées à des éléments hostiles au Gouvernement et 17 % aux forces progouvernementales (14 % aux Forces nationales de défense et de sécurité afghanes, 2 % aux forces internationales et 1 % aux groupes armés progouvernementaux). La MANUA a consigné des faits concernant le raid aérien mené par les États-Unis contre un hôpital géré par Médecins sans frontières, le 3 octobre, à Kondoz, et qui a fait 85 victimes (42 tués et 43 blessés), dont 49 membres du personnel médical. Au total, 17 % des victimes civiles ont été touchées par des échanges de tirs entre Forces nationales et éléments hostiles au Gouvernement sans qu'on puisse les attribuer à l'une ou l'autre partie. Quatre pour cent des victimes civiles ont été imputées à des restes explosifs de guerre dont l'origine n'est pas établie. Les affrontements au sol entre les éléments hostiles au Gouvernement et les forces progouvernementales sont demeurés la principale cause de décès et de blessures parmi les civils : ils ont fait 4 137 victimes

(1 116 tués et 3 021 blessés), suivis par les engins explosifs improvisés, les attentats-suicides et les assassinats ciblés.

25. Une série d'attaques très médiatisées, ciblant essentiellement des civils, a eu lieu entre décembre 2015 et janvier 2016. Les 8 et 9 décembre, lors d'une attaque contre l'aéroport de Kandahar, les Taliban ont délibérément ciblé des zones civiles, faisant 38 morts, dont 4 enfants, et 19 blessés parmi la population civile. Le 11 décembre, une attaque perpétrée dans les environs de l'ambassade d'Espagne, à Kaboul, a coûté la vie à 3 civils et en a blessé 8 autres. Le 1er janvier, les Taliban ont mené une attaque complexe contre un restaurant à Kaboul, faisant 2 morts et 18 blessés, dont 5 femmes et 4 enfants, tous civils. Le 3 janvier, des éléments hostiles au Gouvernement ont attaqué le consulat de l'Inde à Mazar-e Charif (province de Balkh), blessant 3 civils. Le 4 janvier, un Taliban a fait exploser un camion rempli d'explosifs dans un attentat-suicide contre un camp militaire international situé près d'une zone résidentielle à Kaboul. L'explosion a tué 3 civils et en a blessé 38, dont 9 enfants, 7 femmes et 4 membres du personnel des Nations Unies. Le 13 janvier, l'État islamique d'Iraq et du Levant, province du Khorassan, a revendiqué une attaque complexe contre le consulat du Pakistan à Jalalabad (province du Nangarhar), qui a fait 6 morts et 10 blessés parmi les civils. Le 17 janvier, l'auteur d'un attentat-suicide à la bombe a tué 13 civils et en a blessé 14 lors d'une réunion de chefs tribaux à Jalalabad.

26. En janvier 2016, des éléments hostiles au Gouvernement ont perpétré deux attaques ciblant délibérément des journalistes et d'autres employés des médias. Ainsi, le 20 janvier, un Taliban a fait exploser un véhicule piégé contre un minibus transportant une équipe de l'organe d'information Tolo, dans un attentat-suicide qui a tué 8 civils, dont 7 employés de Tolo, et en a blessé 24. Cette attaque est survenue après que les Taliban ont lancé, en octobre, des menaces s'adressant nommément à Tolo et à d'autres organes d'information afghans, qu'ils ont qualifiés d'objectifs militaires. Puis, le 29 janvier, des éléments hostiles au Gouvernement ont tué un journaliste travaillant pour une chaîne de radio et de télévision nationale à Jalalabad. Le 31 janvier, le Président Ghani a publié un décret dans lequel il proclamait son attachement à la liberté d'expression dans les médias et chargeait les organes compétents d'enquêter et de publier des informations sur les cas d'intimidation ou de violence à l'égard de journalistes.

27. Les enfants ont continué de souffrir de façon disproportionnée des effets du conflit : ils représentaient près d'un tiers des victimes civiles en Afghanistan durant la période considérée. Entre le 1er novembre 2015 et le 31 janvier 2016, l'équipe spéciale de surveillance et d'information du pays a recensé 264 actes de violence ayant fait 562 victimes parmi les enfants (144 enfants tués et 418 blessés). Les affrontements au sol entre les parties au conflit ont été responsables du plus grand nombre de ces victimes (262 enfants), suivis des restes explosifs de guerre (158 enfants). Le 1er décembre, dans la province de Baghlan, 6 enfants et 1 adulte ont été tués et 11 enfants blessés par l'explosion d'un reste explosif de guerre. Les attentats-suicides et les attaques complexes sont la troisième cause de décès et de blessures parmi les enfants (47 enfants touchés), suivis par les explosions d'engins explosifs improvisés (31 enfants touchés). Au cours de la période considérée, des informations ont été reçues faisant état de l'enrôlement d'enfants par des éléments hostiles au Gouvernement. En décembre 2015, l'équipe spéciale de surveillance et d'information a relevé deux cas distincts de recrutement d'enfants, dans lesquels 13 enfants avaient été enrôlés par des éléments hostiles au Gouvernement dans la

province de Badakhchan. Il s'agit là du tiers de l'ensemble des cas de recrutement d'enfants vérifiés en 2015.

28. Le Gouvernement a continué de suivre les orientations qu'il s'était fixées pour hâter l'exécution du plan d'action visant à prévenir l'enrôlement d'enfants dans les Forces nationales de sécurité afghanes et à y mettre fin, signé avec l'ONU en 2011. Le 21 décembre, le Comité directeur interministériel pour le sort des enfants touchés par le conflit armé, dirigé par le Gouvernement, a adopté des directives nationales de détermination de l'âge qui aideront à prévenir le recrutement d'enfants dans les Forces nationales et à y remédier et constituent une étape importante du plan d'action. Le 22 décembre et le 8 février, le Ministère de l'intérieur a déployé ses cinquième et sixième groupes de la protection de l'enfance à Mazar-e Charif et à Jalalabad, respectivement, les quatre premiers ayant été mis en place en 2011. Lors de sa visite en Afghanistan du 13 au 17 février, ma Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé a rencontré le Président Ghani et le Chef de l'exécutif Abdullah et les a engagés à accélérer l'exécution du plan d'action de 2011, et à faire en sorte que le caractère civil des écoles et des hôpitaux soit respecté.

29. Le Gouvernement a parachevé le programme d'exécution, de suivi et d'évaluation du plan d'action national pour l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, avec pour objectif de faire connaître ce plan aux organismes d'exécution de niveau provincial à la mi-juin au plus tard, soit l'un des engagements à court terme qu'il a pris au titre du Cadre de responsabilité mutuelle en vue de l'autonomie. En 2015, l'ONU a dispensé des cours de formation à 1 527 étudiants, dirigeants locaux, responsables provinciaux et membres de groupes de jeunes, dont 901 femmes, au sujet de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Le 16 janvier, un groupe de travail gouvernemental sur la Convention, appuyé par l'ONU, a présenté au Ministère des affaires étrangères son rapport d'étape sur les mesures prises depuis la publication du premier rapport périodique, en juillet 2013.

30. Le Gouvernement a pris des mesures pour renforcer les services de protection destinés aux femmes. Le 31 janvier, le Président Ghani a lancé un fonds de secours pour fournir des soins médicaux aux femmes victimes de violence, mis en place par le Ministère de la condition féminine. Le 18 janvier, le Gouvernement a déclaré que le budget national pour l'année 1395 (2016) prévoyait le financement de six nouveaux services chargés de diligenter les poursuites dans les affaires de violences à l'égard des femmes, ce qui porterait à 26 le nombre de services de ce type dans le pays. En attendant, l'ONU a continué d'appuyer les prestataires de services ainsi que les concertations sur les mesures à prendre pour mettre fin à la violence et à la discrimination à l'égard des femmes. Le 9 décembre, l'ONU a apporté une aide technique à la conférence sur la réforme législative visant à prendre en compte la problématique hommes-femmes, qui s'est tenue à Kaboul. Au 31 décembre, 23 centres de protection des femmes étaient opérationnels en Afghanistan, contre 24 en 2014. Dans ces centres, les rescapées de la violence domestique bénéficient de services de protection, de soins de santé, d'aide juridique, de médiation et autres. Onze de ces centres, situés dans neuf provinces différentes, reçoivent un appui de l'ONU.

31. Au cours de la campagne annuelle « 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste », qui s'est déroulée du 25 novembre au 10 décembre, l'ONU a apporté son concours à des activités de sensibilisation dans tout le pays, en coopération avec les institutions nationales et la société civile. Les manifestations organisées comprenaient des programmes radiophoniques, des ateliers et des jeux-concours visant à mobiliser les notables des villages, les étudiants, les fonctionnaires et les chefs religieux contre la violence à l'égard des femmes et des filles.

32. Le Président ayant promulgué, le 2 septembre, un décret-loi sur la détention provisoire dont les dispositions sont contraires au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, auquel l'Afghanistan est partie, l'ONU a continué de fournir des analyses juridiques concernant le décret et de plaider en faveur de la révision de celui-ci, afin d'incorporer les garanties de procédure prévues par la Constitution de l'Afghanistan et les obligations nationales découlant du droit international, afin d'empêcher l'utilisation d'informations erronées pour justifier une détention arbitraire, permettre un recours à tout moment et réduire le risque de torture et de mauvais traitement des détenus. L'ONU a apporté une assistance technique à la Direction centrale des prisons afin de s'assurer que les surveillants ou le personnel médical signalent systématiquement toute blessure ou marque physique qui pourrait raisonnablement être attribuable à des actes de torture ou à un traitement inhumain. L'ONU a également apporté son concours à l'élaboration de procédures opérationnelles permanentes visant à garantir que les informations utiles soient portées à l'attention des organes de détection, d'enquête et de suivi, conformément au plan d'action national contre la torture et aux dispositions de procédure pénale applicables.

IV. Mise en œuvre du Processus de Kaboul et coordination de l'aide au développement

33. Après la transition intervenue dans les domaines politique, économique et en matière de sécurité en 2014, la croissance est restée faible. En janvier, le Fonds monétaire international (FMI) a annoncé qu'il avait révisé pour la deuxième fois sa projection de croissance pour 2015 à 1,5 %, et il a insisté sur la nécessité d'engager immédiatement des réformes transparentes afin de renforcer la confiance dans le domaine économique. L'enquête sur les conditions de vie en Afghanistan publiée en décembre 2015 par l'Organisation centrale de statistique a révélé que le taux de pauvreté était passé de 36 % en 2011 et 2012 à 39,1 % en 2013 et 2014, preuve supplémentaire de l'effet préjudiciable de la transition sur l'économie afghane. Toutefois, une action visant à atténuer le ralentissement économique a été entreprise avec la mise en œuvre des premières mesures du plan de relance annoncé le 17 novembre par le Président Ghani. Le 17 décembre à Nairobi, lors de sa conférence ministérielle, l'Organisation mondiale du commerce a approuvé l'adhésion de l'Afghanistan sous réserve de sa ratification d'ici au 30 juin 2016.

34. Le FMI et le Gouvernement afghan ont poursuivi l'examen des progrès accomplis dans l'exécution de l'actuel programme suivi par le Fonds, qui doit s'achever en février, et des diverses modalités de participation future du FMI. Tous les objectifs quantitatifs du programme seraient en passe d'être atteints, y compris en matière de recouvrement des recettes fiscales, bien que les objectifs aient été

revus à la baisse pour tenir compte de la révision des prévisions de croissance et du retard pris dans l'application des nouvelles mesures fiscales. Le FMI et le Ministère des finances ont poursuivi leurs discussions à propos des objectifs fiscaux pour 2016 inscrits au budget de l'exercice 2016. Le Fonds a fait état de progrès mitigés s'agissant des critères de référence de la réforme structurelle, et notamment de ses inquiétudes persistantes en ce qui concerne la fragilité du système bancaire, qui représente un danger important pour les finances publiques.

35. Le 18 janvier, le Gouvernement a publié un rapport sur la réalisation des engagements pris dans l'annexe au Cadre de responsabilité mutuelle en vue de l'autonomie détaillant les résultats à atteindre à court terme en 2016. Dans le cadre des préparatifs de la conférence ministérielle sur le développement qui doit se tenir à Bruxelles les 4 et 5 octobre, le Gouvernement et les partenaires de développement ont poursuivi leurs discussions sur l'avancée des réformes prioritaires. Des consultations portant sur les liens entre le Sommet de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) qui doit se tenir à Varsovie les 8 et 9 juillet, et la conférence de Bruxelles ont également commencé, axées sur les incidences budgétaires des dépenses dans le secteur de la sécurité et les moyens d'optimiser leurs effets sur le développement. En janvier, le Gouvernement a entamé l'élaboration d'une nouvelle stratégie nationale de développement qui devrait succéder à celle de 2008-2013.

36. Le Gouvernement a continué de s'employer à faire en sorte que la Police nationale afghane adopte les méthodes de la police de proximité. En décembre 2015, le Ministère de l'intérieur a créé 12 nouvelles unités de police de proximité dans plusieurs provinces, ce qui porte leur nombre total à 20 dans l'ensemble du pays, la première ayant été constituée en décembre 2013. Le 28 décembre 2015, le Ministère a approuvé un manuel de pratique des consultations entre la police et la population qui a été soumis au Comité du perfectionnement professionnel en vue de son insertion dans les programmes du centre de formation de la Police nationale.

37. Le Gouvernement a continué de resserrer les liens entre les autorités nationales et infranationales en vue d'obtenir une meilleure coordination entre les ministères d'exécution et les autorités des provinces et des districts, et partant, une meilleure prestation de services. Le Président Ghani a invité les gouverneurs, par groupes de province, à des réunions spéciales du Conseil des ministres consacrées à l'examen des questions de sécurité, de gouvernance et de développement les concernant. Les troisième et quatrième séries de ces réunions de gouverneurs de province avec les membres du Gouvernement et du Conseil national de sécurité ont eu lieu les 6 et 27 janvier. Dans le même temps, le budget 2016 de la Direction indépendante de la gouvernance locale a été augmenté de 20 % par rapport à 2015 pour atteindre 39 millions de dollars, principalement afin de répondre aux besoins logistiques des autorités provinciales et de financer des projets d'infrastructure. D'autres initiatives phares du Gouvernement, comme les plans de 100 jours adoptés par les ministères d'exécution ont peu progressé au cours de l'année. Les agents de la fonction publique ont continué de se heurter à des difficultés d'accès, la détérioration des conditions de sécurité dans de nombreux districts entravant la fourniture des services publics.

38. Au cours de la période considérée, la Haute autorité de contrôle et de lutte contre la corruption a achevé l'enregistrement des déclarations de patrimoine de tous les hauts représentants de l'État, conformément aux dispositions de la

Constitution et de la loi relative au suivi de la stratégie de lutte contre la corruption administrative. La Haute autorité a également commencé à vérifier les patrimoines déclarés par 16 hauts fonctionnaires. Les membres internationaux du Comité mixte de suivi et d'évaluation de la lutte contre la corruption ont achevé le 26 février une visite de deux semaines en Afghanistan, au cours de laquelle ils se sont entretenus avec des hauts fonctionnaires, des partenaires donateurs et des représentants de la société civile afin d'évaluer l'application des mesures de lutte contre la corruption. En janvier, les provinces de Balkh, Hérat et Kandahar ont créé des groupes de travail anticorruption composés de représentants du gouvernement provincial, du conseil provincial et de la société civile, chargés d'aider à repérer les risques de corruption et à appliquer les recommandations du Comité visant à lutter contre la corruption dans tout le pays. Le 16 février, le Président Ghani a congédié un conseiller juridique qui aurait facilité une transaction immobilière entre le Ministère du développement urbain et un individu condamné pour son implication dans le scandale de la Banque de Kaboul.

39. Le Gouvernement a fait état d'améliorations dans la collecte de l'impôt. Le 18 janvier, il a indiqué que depuis la création de la Commission nationale des marchés publics en février 2015, une économie de 132 millions de dollars avait été réalisée sur des contrats d'approvisionnement. Les réformes mises en œuvre dans le Département des douanes ont consisté à instaurer une nouvelle politique de gestion des ressources humaines et à créer une unité de police. En 2015, l'ONU a apporté son aide à la modernisation de 15 bureaux de douane afghans ainsi qu'à leur coopération avec les services douaniers des pays voisins. Grâce à ces mesures, les recettes douanières sont passées de 750 millions de dollars en 2014 à 900 millions de dollars en 2015.

40. Un certain nombre de mesures ont été prises pour améliorer la transparence du recrutement et la stabilité à long terme de la fonction publique. Le 2 janvier, l'Assemblée nationale a approuvé le décret présidentiel transférant le pouvoir de recruter les hauts fonctionnaires de la Commission indépendante de la réforme administrative et de la fonction publique aux ministères concernés, afin de décentraliser et d'accélérer les procédures. La Commission conserve un rôle de supervision afin de prévenir toute violation des règles et des procédures. Le 4 janvier, le Conseil des ministres a adopté un nouveau barème unifié des traitements, qui harmonise les conditions de rémunération des postes d'assistance technique financés au moyen du budget ordinaire ou de fonds extrabudgétaires. Afin de permettre une mise en œuvre plus complète des réformes, il a également décidé de simplifier l'accès de tous les ministères d'exécution et des entités indépendantes au Programme de renforcement des capacités axé sur les résultats.

V. Assistance humanitaire

41. Durant l'année 2015, la situation humanitaire a empiré du fait de l'intensification des déplacements de populations provoqués par le conflit, qui s'étendent sur une aire géographique plus vaste, et d'un contexte opérationnel de plus en plus dégradé pour les agents humanitaires. En 2015, l'équipe spéciale nationale sur les personnes déplacées dans leur propre pays, coprésidée par le Ministère des réfugiés et du rapatriement et l'ONU, a enregistré 335 000 personnes déplacées en Afghanistan en raison du conflit, dans 31 des 34 provinces. C'est l'un des chiffres les plus élevés de personnes déplacées enregistrés depuis 2002; il est en

augmentation de 78 % par rapport à 2014 et porte l'estimation du nombre total de déplacés en Afghanistan à plus d'un million. D'octobre à décembre 2015, on aurait dénombré, selon les estimations, 73 400 nouvelles personnes déplacées, surtout dans le sud et l'est du pays. La tendance s'est poursuivie en 2016, la majorité des déplacements étant dus à l'insécurité.

42. Le taux de retour des réfugiés afghans dans le cadre du programme de rapatriement librement consenti de l'ONU s'est considérablement accru en 2015, année durant laquelle on a enregistré 58 463 rapatriés, principalement depuis le Pakistan. Ce chiffre est quatre fois supérieur à celui de l'année 2014 au cours de laquelle le nombre de retours avait été exceptionnellement faible en raison des incertitudes liées à la transition politique et en matière de sécurité. En outre, 119 279 Afghans sans-papiers, comprenant 100 042 personnes rentrant spontanément chez elles et 19 237 expulsés, sont arrivés du Pakistan, ce qui représente une augmentation de 436 % par rapport à 2014. En 2015, 143 154 Afghans sans-papiers, dont un petit nombre de titulaires de carte de réfugié, ont été expulsés d'Iran, et 269 596 autres, presque tous sans papiers, sont rentrés chez eux spontanément, depuis ce même pays. Si les communautés d'accueil sont venues en aide à de nombreux rapatriés, la difficulté d'obtenir des papiers et d'avoir accès à des services, entre autres problèmes, assombrissent leurs perspectives de réintégration. La majorité d'entre eux a préféré chercher des moyens de subsistance dans les centres urbains, hormis dans les districts touchés par le conflit. Pour aider ces personnes à surmonter les principaux problèmes que pose la réintégration, l'ONU a aidé le Gouvernement à mettre au point une stratégie globale de rapatriement librement consenti et de réintégration et à constituer un groupe de travail sur la réintégration.

43. En 2015, l'Afghanistan a continué d'accueillir un nombre important de réfugiés en provenance du Pakistan. Selon les estimations, 74 % de l'effectif total, évalué à 200 000 personnes – en attendant une nouvelle vérification – ont été enregistrés dans la province de Khost et le reste dans la province de Paktika. La majorité de ces réfugiés est arrivée dans le pays à la suite des opérations militaires effectuées dans le Waziristan du nord. L'installation de la plupart d'entre eux dans des communautés d'accueil a été facilitée par des affinités tribales. Les partenaires humanitaires, quant à eux, ont fourni une aide d'urgence ainsi qu'une protection de plus long terme, même si leur action est limitée par le manque de moyens.

44. Au cours de la période considérée, le Gouvernement afghan et ses partenaires ont examiné des mesures devant permettre de réduire le flux des Afghans qui quittent le pays. En 2015, 213 000 Afghans sont arrivés par la mer en Europe, soit 21 % du nombre total d'arrivées; ils représentent le deuxième plus grand groupe de population après les Syriens. On estime que 13 % d'entre eux étaient des mineurs non accompagnés ou des enfants séparés de leur famille, soit près du double du nombre enregistré en 2014. Depuis la mi-février 2016, le pourcentage d'Afghans qui arrivent en Europe en passant par la Méditerranée est passé à 26 % de l'ensemble des nouveaux arrivants. Face à l'augmentation du nombre d'Afghans arrivant en Europe, plusieurs pays ont commencé à expulser les demandeurs d'asile déboutés. En 2015, le Ministère des réfugiés et du rapatriement a enregistré, à l'aéroport de Kaboul, 686 retours volontaires et 256 retours forcés en provenance de pays autres que l'Iran et le Pakistan.

45. Au quatrième trimestre de 2015, les partenaires de la lutte antimines dont l'action est coordonnée par l'ONU, ont dépollué 94 terrains minés et 11 champs de bataille, ce qui a permis de déclarer exemptes de mines 31 communautés dans 10 districts. Selon les estimations, à la fin du trimestre, il restait 4 305 champs de mines et champs de bataille minés dans le pays, affectant la vie de 1 615 communautés, dans 260 districts. Face à l'emploi d'armes explosives noté dans le nord et le nord-est de l'Afghanistan en 2015, des équipes chargées de sensibiliser la population au danger des mines et de les éliminer ont été déployées dans ces régions.

46. Le cadre mondial de suivi de l'Organisation des Nations Unies a continué de recenser les contraintes entravant l'accès humanitaire. Les organisations non gouvernementales, l'ONU et d'autres organisations internationales ont eu à déplorer 255 incidents en 2015, contre 294 en 2014. Au total, 66 humanitaires ont été tués et 91 blessés, en 2015, contre 57 tués et 47 blessés l'année précédente, et 152 ont été enlevés. Durant l'année, l'Afghanistan a recensé 20 cas de poliomyélite, contre 28 en 2014. Toutefois, les campagnes de vaccination se heurtent toujours aux obstacles majeurs que sont l'insécurité et les difficultés d'accès. En décembre 2015, 89 873 enfants n'ont pu être vaccinés; 13 493 d'entre eux ont été privés de vaccination dans la province de Helmand à cause des combats qui y faisaient rage, et 72 288 ont subi le même sort dans des districts des provinces de Kounar et Nangarhar où des éléments hostiles au Gouvernement ont bloqué l'accès. Les campagnes de vaccination dans les provinces de Kandahar et Zaboul ont pu reprendre à l'issue de négociations qui se sont déroulées en janvier 2016 avec des éléments hostiles au Gouvernement.

47. En 2015, le plan d'intervention humanitaire a été financé à hauteur de 70 %. Le montant du financement de l'action humanitaire en Afghanistan a atteint 425 millions de dollars en 2015, dont 292,2 millions de dollars réservés aux activités prévues par le plan d'intervention humanitaire et 66,6 millions de dollars réservés au Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Un montant total de 5,8 millions de dollars provenant du Fonds central pour les interventions d'urgence a été approuvé à la mi-décembre en vue d'aider les acteurs humanitaires à répondre aux besoins liés au tremblement de terre du 26 octobre 2015 et à la situation d'après conflit dans le nord-est du pays, par la fourniture de soins post-traumatiques, de rations alimentaires d'urgence et d'éléments essentiels au redémarrage de l'agriculture et de l'élevage, destinés à plus de 227 000 personnes. Le 27 janvier, le Gouvernement et l'ONU ont lancé un appel à contributions en faveur du Plan d'intervention humanitaire 2016 afin de recueillir les 393 millions de dollars nécessaires pour couvrir les besoins humanitaires essentiels de 3,5 millions de personnes.

VI. Lutte contre les stupéfiants

48. Le 9 décembre 2015, le Ministère de la lutte contre les stupéfiants a publié, avec l'appui technique de l'ONU, le Rapport 2015 sur les drogues en Afghanistan, qui dresse un tableau complet de la situation en la matière dans ce pays. Il y est mis l'accent sur la réduction substantielle de la culture et de la production de pavot à opium et sur l'augmentation progressive des saisies de drogues qui sont passées de 119 960 kg en 2013 et 2014 à 128 079 kg en 2014 et 2015. Les saisies de haschisch ont augmenté de 81 %, tandis que celles d'héroïne, de morphine et d'opium ont

diminué de 32 %, 25 % et 14 % respectivement. Le rapport note qu'entre 1,9 et 2,4 millions d'Afghans adultes consomment de la drogue, ce qui représente 12,6 % de la population adulte, soit plus du double du taux de consommation mondial. Il souligne également l'insuffisance des capacités de prise en charge des toxicomanes en Afghanistan, pays qui ne dispose que de 123 centres en mesure de traiter 10,7 % des consommateurs d'opium et d'héroïne. Il conclut en recommandant des mesures consistant notamment à améliorer la coordination entre les agences nationales de lutte contre les stupéfiants, à maintenir l'appui aux opérations de répression, d'éradication, de saisies et d'arrestations, et à accroître les capacités d'accueil des toxicomanes. Suivant cette dernière recommandation, le Ministère de la santé publique, en coordination avec le Ministère de la lutte contre les stupéfiants et avec l'appui technique de l'ONU, a ouvert à Kaboul, en décembre 2015, le premier grand centre de traitement et de réinsertion des toxicomanes du pays.

49. Entre le 15 novembre 2015 et le 9 février 2016, les forces de l'ordre afghanes ont mené 571 opérations de lutte contre les stupéfiants qui ont abouti à la saisie d'environ 194 607 kg de stupéfiants, comprenant 2 193 kg d'héroïne, 8 749 kg d'opium, 1 977 kg de morphine, 15,7 kg de méthamphétamine et 181 672 kg de hachisch; à la saisie de 27 719 kg de précurseurs solides et 1 327 litres de précurseurs liquides; ainsi qu'à l'arrestation de 629 suspects et à la confiscation de 127 véhicules, 78 armes et 78 téléphones portables. Trois membres des Forces nationales de défense et de sécurité afghanes ont été tués et neuf autres blessés lors de ces opérations.

50. Le 14 décembre, à Vienne, le Gouvernement afghan et l'ONU ont coprésidé une réunion de partenaires de haut niveau pour l'Afghanistan et les pays voisins, au cours de laquelle le Ministre de la lutte contre les stupéfiants a présenté le plan d'action afghan de lutte contre le danger que représentent les drogues illicites. Les participants à la réunion se sont dits prêts à appuyer ce plan ainsi que le programme pour l'Afghanistan de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour 2016-2019, qui a été signé par le Ministre de la lutte contre les stupéfiants et l'Office, le 16 décembre 2015.

VII. Appui à la Mission

51. Une analyse des menaces pesant contre la sécurité ayant été faite, les membres du personnel de l'ONU qui avaient dû quitter temporairement la province de Fariab ont regagné leur lieu d'affectation le 7 décembre. La MANUA a commencé les travaux nécessaires dans ses nouveaux locaux de Kondoz – les précédents ayant été détruits – en veillant à ce qu'ils satisfassent aux normes minimales de sécurité opérationnelle. Le bureau de la Mission de Shebergan, dans la province de Jozjan, a fermé le 31 décembre, comme prévu; ses activités ont été prises en charge par le bureau de Mazar-e Charif.

VIII. Observations

52. Au cours de la première année de la Décennie de la transformation, période marquée par nombre de problèmes complexes, le Gouvernement afghan a présenté un programme de réforme et s'est employé à renforcer l'intégration économique régionale et à mettre en marche un processus de paix, tout en faisant face à une

insurrection grandissante. Malgré ces efforts, les répercussions des transitions qui sont survenues simultanément dans les domaines politique et économique et celui de la sécurité ne se sont guère atténuées. La persistance d'une croissance économique faible et d'un taux de chômage élevé ainsi que l'augmentation croissante du nombre de déplacés et de victimes civiles ont mis la population à rude épreuve et alimenté une opposition politique de plus en plus véhémente. En 2016, le Gouvernement devra impérativement préserver sa vision et continuer à guider l'Afghanistan sur la voie de la stabilité, du respect du principe de responsabilité et d'une plus grande autonomie. À cette fin, je l'engage à procéder aux nominations nécessaires pour pourvoir les postes essentiels qui sont toujours vacants.

53. Je suis heureux que l'Afghanistan se soit entendu avec la Chine, les États-Unis et le Pakistan sur la création du Groupe de coordination quadrilatéral sur le processus afghan de paix et de réconciliation. Cet accord a renforcé les perspectives de mise en place d'un processus de paix, lequel est indispensable si l'Afghanistan veut faire des progrès durables sur les plans économique et politique. Afin que l'on puisse aller de l'avant, le Gouvernement et les Taliban doivent ouvrir des pourparlers directs. Je me félicite que le Gouvernement ait approuvé un plan d'action à cet effet et appelle les États Membres à contribuer à la création d'un climat propice à des négociations fructueuses.

54. Les conséquences du conflit pour la population civile ont continué de se faire de plus en plus graves. En 2015, celui-ci a causé la mort de plus de 3 500 civils, dont un nombre sans précédent d'enfants, faisant ainsi le plus grand nombre de victimes civiles (morts et blessés) depuis que l'ONU a commencé à recueillir systématiquement des chiffres, en 2009. Je demande instamment à toutes les parties de respecter les obligations que leur imposent le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire d'empêcher les attaques contre la population et les infrastructures civiles et de protéger les travailleurs et les installations médicales et humanitaires. Il est temps que les parties au conflit ne se contentent plus de déclarations publiques mais montrent qu'elles sont véritablement déterminées à réduire au minimum le nombre de victimes civiles, en prenant des mesures concrètes à cette fin. Je salue la détermination et le courage dont font preuve les Forces nationales de défense et de sécurité afghanes face à la multiplication des attaques et me félicite de l'appui que la communauté internationale continue d'apporter. Dans le cadre du développement institutionnel des organismes afghans chargés d'assurer la sécurité, il faut en priorité améliorer les mécanismes visant à limiter les pertes civiles et renforcer le principe de responsabilité.

55. J'engage le Gouvernement à envisager de réviser le décret-loi sur la détention provisoire conformément au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, auquel l'Afghanistan est partie.

56. En l'absence d'un accord de paix, il y a fort à parier que le conflit armé s'intensifiera au cours des prochains mois. Selon certaines informations, le pays est en proie à une insurrection talibane de plus en plus fragmentée, ce qui a accru la volatilité de la situation en matière de sécurité. Je m'inquiète tout particulièrement de ce que les Taliban ont déclaré qu'ils considéraient certains organes de presse afghans et leur personnel comme des cibles militaires, car cela montre que le conflit touche désormais les milieux de l'information. L'assassinat de sept professionnels des médias par les Taliban à Kaboul le 20 janvier dernier est une atteinte directe à la

liberté d'expression, qui vise à répandre la peur pour empêcher la circulation des idées, des opinions et de l'information. Je demande instamment à toutes les parties au conflit de respecter le droit à la liberté d'expression et de protéger les journalistes et les médias. En outre, le conflit continue de nuire à la capacité du Gouvernement, des acteurs humanitaires et de la population de faire face aux situations de crise. Je suis vivement préoccupé par le fait que des travailleurs humanitaires sont délibérément pris pour cible et par l'augmentation du nombre de personnes tuées ou blessées en 2015. Les obstacles à l'accès humanitaire touchent de manière disproportionnée les membres les plus vulnérables de la société et compliquent l'acheminement de l'aide.

57. La question des élections, notamment les élections législatives et les élections aux conseils de district, a été suivie de près au cours de la période considérée. Je constate avec satisfaction que la Commission spéciale sur la réforme électorale a formulé des recommandations qui ont contribué à faire avancer le débat sur cet important sujet. Il faudra que le Gouvernement et les acteurs politiques parviennent à un large accord pour que le processus de démocratisation du pays bénéficie d'un vaste soutien.

58. Le ralentissement persistant de la croissance économique suscite une profonde préoccupation. Si les mesures prises par le Gouvernement pour mobiliser davantage de ressources ont donné des résultats encourageants, les pressions budgétaires devraient se maintenir. L'incidence du budget alloué au secteur de la sécurité sur l'action du Gouvernement en faveur du développement devra impérativement être évoquée dans les discussions qui seront tenues dans le cadre des préparatifs du sommet de l'OTAN de juillet et de la conférence ministérielle sur le développement prévue à Bruxelles en octobre. Il est essentiel que les États Membres honorent les engagements pris en matière d'aide financière et d'assistance à la sécurité au titre de la Décennie de la transformation, afin de permettre au Gouvernement afghan d'exécuter son programme de réforme. Le manque d'appui durable et prévisible des donateurs à moyen terme, les effets délétères du conflit, la pauvreté et le commerce illicite de drogues risquent de s'aggraver et d'avoir des répercussions sur l'ensemble de la région.

59. L'appui des pays de la région est d'une importance cruciale tant pour la croissance économique en Afghanistan que pour le règlement des problèmes communs liés à la paix et à la sécurité. L'adoption de la Déclaration d'Islamabad à l'issue de la cinquième Conférence ministérielle de suivi de la Conférence sur la sécurité et la coopération au cœur de l'Asie a montré la volonté de ces pays d'instaurer un climat de confiance mutuelle à cet égard et contribué à améliorer les relations régionales. Je me félicite de la qualité et du rythme des contacts bilatéraux entre l'Afghanistan et les pays voisins, qui sont l'occasion de mettre en place des projets concrets, comme la construction d'oléoducs et de gazoducs et de ports et l'ouverture de liaisons ferroviaires et routières et de couloirs économiques. Les pays de la région ont tout à gagner d'un resserrement de la coopération.

60. Je suis profondément préoccupé par la forte hausse du nombre de déplacés en 2015, qui a augmenté de 78 % par rapport à 2014, et par l'augmentation du nombre de personnes sans papiers qui ont réintégré le pays depuis le Pakistan. Ces deux problèmes montrent qu'il est absolument indispensable de trouver des solutions durables, notamment de faire progresser la mise en œuvre de la politique nationale en faveur des personnes déplacées dans leur propre pays et la stratégie globale de

rapatriement librement consenti et de réintégration. En 2015, l'incertitude quant à l'avenir, des perspectives économiques de plus en plus sombres et la peur engendrée par l'insécurité ont conduit plus de 200 000 Afghans à quitter leur pays et à demander asile en Europe. L'Afghanistan et les pays de destination de ces personnes doivent évoquer cette question dans leurs échanges.

61. Conscient qu'il importe de continuer d'appuyer le processus politique en Afghanistan et de suivre la situation en matière de sécurité, je demande au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la MANUA, qui expire le 17 mars 2016, pour une nouvelle période de 12 mois. Ce faisant, je renouvelle l'engagement de l'ONU en faveur d'un partenariat durable avec l'Afghanistan, évoqué dans le rapport final de la Commission d'examen tripartite de l'action des Nations Unies en Afghanistan, qui a été présenté au Conseil en septembre 2015. Je prends note de l'efficacité avec laquelle le mandat actuel de la Mission a été mis à profit tout au long de 2015, tout particulièrement en ce qui concerne ses fonctions de bons offices, son engagement sur les questions relatives aux droits de l'homme et la cohérence de l'action des donateurs, ainsi que l'appui qu'elle a apporté au renforcement des institutions et des capacités nationales dans les domaines d'action prioritaires, comme l'avait demandé le Gouvernement. J'invite les États Membres à continuer de fournir l'appui nécessaire pour maintenir notre présence et nos activités dans tout le pays.

62. Je remercie l'ensemble du personnel de l'ONU en Afghanistan et mon Représentant spécial, Nicholas Haysom, pour le dévouement sans faille dont ils continuent de faire preuve, dans des conditions difficiles, afin de tenir les engagements que nous avons pris envers le peuple afghan.

Annexe

Progrès accomplis au regard des objectifs fixés

I. Sécurité

Objectif : institutions et mécanismes de sécurité afghans viables capables d'assurer la paix et la stabilité et de protéger le peuple afghan

Indicateurs de progrès	*Réalisations*
Accroissement des effectifs de la Police nationale afghane et de l'Armée nationale afghane encadrés, formés et opérationnels au sein d'une structure convenue	• Au 15 novembre 2015, l'Armée nationale afghane comptait 162 694 membres et la force aérienne afghane 6 907 membres, pour un effectif total de 169 601 hommes, soit 32 306 de moins que l'objectif fixé pour janvier 2016. Toujours au 15 novembre, la Police nationale afghane comptait 144 591 membres, soit 43 409 de moins que l'objectif fixé. • Depuis le 1er janvier 2015, la mission Soutien résolu de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) fournit une formation, des conseils et une assistance aux Forces nationales de défense et de sécurité afghanes. • En décembre 2015, le Ministère de l'intérieur a approuvé le Manuel de consultations entre la police et la population lequel a été soumis au Comité du perfectionnement professionnel pour intégration dans les programmes du Centre national de formation. Au total, 82 conseils de femmes agents de police ont été mis en place dans l'ensemble du pays pour encadrer ces femmes et pourvoir à leurs besoins de formation.

II. Paix, réintégration et réconciliation

Objectif : concertation nationale et recherche par les pays de la région de moyens de poursuivre un dialogue constructif et ouvert à tous et d'encourager l'instauration d'un environnement politique

Indicateurs de progrès	*Réalisations*
Élaboration et mise en œuvre de cadres nationaux et régionaux de renforcement des efforts de paix, de réintégration et de réconciliation ouverts à tous	• Depuis le 1er janvier 2015, un certain nombre d'entretiens non officiels et officiels ont eu lieu pour renforcer la paix et la réconciliation. En février 2015, une délégation pakistanaise à Kaboul, dirigée par le chef d'état-major des armées du pays, a informé les dirigeants afghans que les Taliban semblaient disposés à une rencontre pour des négociations en vue des pourparlers de paix.

Indicateurs de progrès	*Réalisations*
	• Les 2 et 3 mai 2015, des représentants du Bureau politique des Taliban au Qatar ont participé à une réunion avec la société civile à Doha, organisée par les Conférences Pugwash sur la science et les problèmes internationaux, un réseau international non gouvernemental. Les membres du Haut Conseil pour la paix en Afghanistan, des ex-membres du Gouvernement afghan et des représentants d'anciens partis moudjahidin ont participé, à titre individuel, aux débats sur le dialogue national et la résolution du conflit en Afghanistan. • Les 7 et 8 juillet, des représentants du Gouvernement afghan et des Taliban se sont réunis à Murree (Pakistan) pour leurs premières discussions officielles. La réunion a été accueillie par le Gouvernement pakistanais et des observateurs américains et chinois y ont également participé. La réunion de suivi à Murree, prévue le 31 juillet, a été annulée après l'annonce, le 29 juillet, de la mort du chef des Taliban, le mollah Omar. • Les 8 et 9 décembre, en marge de la cinquième Conférence ministérielle de suivi de la Conférence sur la sécurité et la coopération au cœur de l'Asie, tenue à Islamabad, le Président afghan, Ashraf Ghani, a participé à plusieurs réunions visant à relancer le processus de paix afghan. Les partenaires d'« Au cœur de l'Asie » ont affirmé leur soutien à la reprise du processus de paix contrôlé et dirigé par les Afghans. Il a été décidé qu'une série de réunions quadrilatérales se tiendraient à compter de janvier 2016 avec des représentants des gouvernements afghan, américain, chinois et pakistanais.
Renforcement de la capacité des autorités afghanes de recueillir et de fournir des éléments d'information étayés, actualisés et exacts au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011)	• En 2015, le Gouvernement afghan a continué de donner des éléments d'information étayés, actualisés et exacts au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011). • Le 27 mars 2015, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011) a approuvé l'inscription d'une personne et de deux entités sur la Liste des personnes et entités visées par le gel des avoirs, l'interdiction de voyager et l'embargo sur les armes prévus au paragraphe 1 de la résolution 2160 (2014) du Conseil de sécurité. Le 2 novembre 2015, le Comité a approuvé l'inscription d'une personne sur la Liste des personnes et entités visées par le gel des avoirs, l'interdiction de voyager et l'embargo sur les armes prévus au paragraphe 1 de la résolution 2082 (2012) du Conseil de sécurité.

Indicateurs de progrès	*Réalisations*
Renforcement de l’adhésion du public au processus de paix grâce à une action menée à l’échelle des collectivités locales et avec la société civile	• Le 15 juin, la Ulema Islamic Appeal Foundation, en collaboration avec les oulémas indépendants de la province de Kunduz, a organisé un rassemblement en faveur de la paix et de la réconciliation en Afghanistan. Quelque 400 oulémas indépendants ont participé à cette manifestation, qui a reçu l’appui de la Mission d’assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA). • Le 28 octobre, à Kaboul, au cours d’une réunion pacifique sur l’avenir des pourparlers de paix en Afghanistan, le Chef par intérim du Haut Conseil pour la paix, Abdul Hakim Mujahid, a appelé le Gouvernement et la communauté internationale à reprendre rapidement les pourparlers de paix avec les groupes d’opposition armés.

III. Gouvernance et renforcement des institutions

Objectif : élargissement de l’autorité de l’État à l’ensemble du pays grâce à l’instauration, jusqu’au niveau local, d’institutions démocratiques, légitimes et responsables dotées des moyens de mettre en œuvre des politiques et de se prendre progressivement en charge

Indicateurs de progrès	*Réalisations*
Renforcement de la capacité des autorités afghanes et des institutions électorales indépendantes de gérer et d’organiser périodiquement des élections régulières, en veillant à assurer la participation des femmes et à respecter les quotas fixés par la Constitution	• Le 30 août et le 21 décembre 2015, la Commission spéciale sur la réforme électorale, créée le 16 juillet, a présenté au Gouvernement deux séries de recommandations générales sur la réforme ayant fait l’objet de larges consultations. Celui-ci a accueilli favorablement ces recommandations qui portaient sur des questions fondamentales pouvant accroître la durabilité, l’intégrité, l’ouverture et la transparence du processus électoral et des institutions. La Commission a officiellement achevé son mandat le 31 décembre. • Le 6 septembre 2015, le Gouvernement a approuvé toutes les recommandations, sauf trois de la première série de recommandations à court terme, et publié deux décrets-lois pour modifier le cadre juridique électoral et permettre l’incorporation des changements. Les décrets-lois, présentés au Parlement le 7 octobre, ont été rejetés par la Chambre basse en décembre et transmis à la Chambre haute.

Indicateurs de progrès	Réalisations
	• La recommandation de la Commission tendant à réserver 25 % des sièges aux femmes dans les conseils provinciaux et de district a été approuvée par M. Ghani le 6 septembre 2015, annulant ainsi les modifications apportées en 2013 qui avaient réduit les quotas à 20 % et 0 %, respectivement. • Comme suite aux recommandations à court terme de la Commission, le processus de création de nouvelles commissions électorales a été lancé en décembre par la mise en place d'un comité de sélection chargé de désigner les membres de la Commission qui seront nommés par le Président. • Depuis juin 2015, les frais de fonctionnement de deux organismes de gestion des élections, la Commission électorale indépendante et la Commission indépendante du contentieux électoral, sont couverts au titre des cadres budgétaires nationaux. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUD) a continué de fournir un appui technique aux institutions électorales, y compris au processus de réforme électorale. Il a appuyé l'exécution de programmes de formation aux achats, aux ressources humaines et à la gestion des finances pour la Commission électorale indépendante. • Le 29 décembre, le Gouvernement a annoncé qu'il était prêt à organiser des élections parlementaires et aux conseils de district différées dans le courant du deuxième semestre de 2016.
Création du Comité mixte de suivi et d'évaluation de la lutte contre la corruption et définition d'objectifs de lutte contre la corruption	• Le Gouvernement a continué de contrôler les activités du Comité mixte de suivi et d'évaluation de la lutte contre la corruption, notamment la manière dont celui-ci assure le suivi des mesures de lutte contre la corruption dans les institutions publiques. En juin et en août 2015, le Comité a publié trois évaluations de « risques de corruption » visant le système de paiements versés aux martyrs et invalides de guerre, les procédures d'enquête menées dans le cadre de la loi sur l'élimination des violences faites aux femmes et l'enregistrement des documents officiels dans le système judiciaire. • Le 17 septembre 2015, le Comité mixte de suivi et d'évaluation a publié son huitième rapport d'ensemble biannuel. Il comprenait une évaluation du respect de l'ensemble des 380 recommandations formulées depuis la création du Comité, sur la base d'un échantillon de plus de 30 institutions. L'évaluation a révélé que dans 76 des cas (20 %), les recommandations avaient été ignorées, que dans 176 cas (46 %) elles avaient été partiellement

Indicateurs de progrès	*Réalisations*
	appliquées et que dans 128 cas (42,66 %) elles avaient été intégralement mises en œuvre. D'après le Comité, l'évaluation montre clairement que le Gouvernement doit améliorer ses résultats en ce qui concerne l'application de ses recommandations. • Le 21 octobre, le Comité mixte de suivi et d'évaluation a publié une évaluation de la vulnérabilité à la corruption du projet d'établissement de cartes nationales d'identité électronique, dans lequel d'importants problèmes avaient été mis en évidence en ce qui concernait les pratiques de recrutement du personnel et de passation des marchés. Comme demandé par M. Ghani, l'évaluation faisait suite aux préoccupations soulevées par des membres de l'Assemblée nationale et de la société civile. • Le 8 novembre 2015, le Comité mixte de suivi et d'évaluation a publié un examen d'un certain nombre de programmes d'aide étrangère en Afghanistan. Le rapport portait sur 14 projets financés par cinq différents donateurs dans plusieurs secteurs, qu'il s'agisse de la construction de routes, de la réforme du système pénitentiaire ou de services de soins de santé et d'aide humanitaire, afin de fournir des exemples d'efficacité de l'aide à des niveaux divers.
Mise à la disposition des institutions chargées de la lutte contre la corruption des moyens de faire respecter la politique à cet égard dans toutes les instances gouvernementales	• En collaboration avec les représentants des donateurs, la MANUA a continué de faciliter les efforts du Groupe de travail sur la responsabilité et la transparence en vue d'aider le Gouvernement à mettre en œuvre les mesures de lutte contre la corruption. • Pour améliorer l'efficacité des activités anticorruption, le Gouvernement a publié une ordonnance administrative visant à éliminer les doubles emplois parmi les principales institutions publiques chargées de la lutte contre la corruption, notamment la Haute autorité de contrôle, la Cour des comptes et le Bureau du Procureur général, ainsi qu'à séparer les fonctions d'appui à la politique des responsabilités en matière de suivi et de surveillance, dans l'intention de créer une commission indépendante de lutte contre la corruption dotée du pouvoir d'engager des poursuites. Toutefois, le Gouvernement a été contraint de faire marche arrière en raison de problèmes techniques et, par conséquent, seul le Procureur général dispose désormais de pouvoirs d'enquête dans les affaires de corruption. Le poste de procureur général est toujours vacant. • En 2015, la Haute autorité de contrôle s'est attelée à la révision de la stratégie nationale de lutte contre la

Indicateurs de progrès	*Réalisations*
	corruption en consultation avec les parties prenantes concernées et conformément au programme du Gouvernement dans ce domaine. • Le Gouvernement a continué de développer les industries extractives dont il entend valoriser l'important potentiel économique. En réponse à la demande formulée par les autorités le 8 février, l'ONU a fourni un appui dans les domaines de l'élaboration des politiques, des capacités de réglementation et des consultations publiques. À la réunion du comité de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives tenue à Brazzaville en avril, un délai supplémentaire de 18 mois a été accordé à l'Afghanistan pour adhérer à l'Initiative. • Du 1er au 5 juin, une réunion conjointe a été organisée entre des représentants du Gouvernement et des experts de la lutte contre la corruption et leurs homologues de deux pays évaluateurs chargés de procéder à un examen obligatoire de l'application par l'Afghanistan de la Convention des Nations Unies contre la corruption. • Le Gouvernement a intégré ses efforts de lutte contre la corruption. Cinq ministères (ministères des finances, des mines et du pétrole, du commerce et de l'industrie, des transports et de l'aviation civile, ainsi que des communications et de l'informatique) ont élaboré des plans de lutte contre la corruption. Les plans ont été envoyés au Ministère des finances fin 2015 et sont actuellement en attente d'approbation par le Cabinet du Président. Des rapports trimestriels devraient être établis dès le début de la mise en œuvre après approbation des plans. D'autres ministères devraient présenter des plans similaires au cours de l'année à venir.
Publication annuelle des déclarations de patrimoine souscrites par les agents de l'État	• Conformément à l'article 154 de la Constitution afghane, le 20 juin 2015, le Gouvernement a distribué les formulaires de déclaration au Président et aux deux vice-présidents, aux ministres, aux membres de la Cour suprême et au Chef de l'exécutif et à ses deux adjoints. Au moment de l'élaboration du présent rapport, tous les hauts responsables, sauf un, s'étaient acquittés de cette obligation et avaient déclaré leurs avoirs à la Haute autorité de contrôle. Les vérifications de patrimoine ont commencé en décembre. En raison de la complexité du mécanisme, les vérifications du patrimoine des autres fonctionnaires commenceront plus tard.

Indicateurs de progrès	*Réalisations*
Renforcement des moyens des fonctionnaires des administrations de l'État, des provinces et des districts d'exercer leurs fonctions et de fournir des services	• En 2015, l'Institut afghan de la fonction publique a organisé un certain nombre de séminaires de formation dans cinq disciplines courantes (gestion, informatique, langue, ressources humaines et administration/finances) en vue d'améliorer la qualité de la prestation des services publics. La formation a été dispensée à un total de 4 023 agents de la fonction publique, dont 1 118 femmes, 2 083 agents ayant reçu une formation au niveau central et 1 940 au niveau local. Par ailleurs, 702 hauts fonctionnaires et fonctionnaires de rang intermédiaire ont suivi une formation à la gouvernance locale et à la gestion des fonds publics en Inde, en Malaisie, en République de Corée, à Singapour et en Thaïlande.
Transparence et efficacité accrues dans la nomination des agents de la fonction publique	• Le Président a publié un décret administratif en septembre 2015 qui met un terme aux pouvoirs dont disposait la Commission indépendante de la réforme administrative et de la fonction publique en matière de recrutement. Le décret autorise les ministères à conduire le processus de recrutement pour les postes de haut fonctionnaire. Depuis la publication du décret, le recrutement est effectué par les ministères concernés, tandis que la Commission joue un rôle de superviseur et d'observateur et peut émettre des objections ou arrêter tout le processus en cas de non-respect de la réglementation. • Les efforts déployés pour veiller à ce que les fonctionnaires à tous les niveaux soient recrutés sur la base du mérite se sont poursuivis en 2015. Cinquante-huit gouverneurs de district, 30 directeurs (classe 2) et 800 fonctionnaires (classes 1 à 8) ont été nommés sur la base de ce processus. Les nominations ont eu lieu à tous les niveaux, y compris par l'intermédiaire du bureau central de la Direction indépendante de la gouvernance locale à Kaboul et les bureaux de province et de district.
Consolidation de la réforme de la fonction publique axée sur une approche globale du renforcement des capacités et sur une assistance technique financée par les donateurs.	• Le 28 juin, le Représentant spécial du Président pour les réformes et la bonne gouvernance, Ahmad Zia Massoud, a présenté son rapport sur les projets de réforme administrative et formulé des recommandations sur le renforcement des capacités dans le domaine de la lutte contre la corruption, de la participation à la vie politique et de la fonction publique. • En novembre 2015 au plus tard, la Commission indépendante de la réforme administrative et de la fonction publique a poussé le Gouvernement à mettre la dernière main à la loi relative à la fonction publique, élaborée deux ans auparavant et soumise au Ministère de

Indicateurs de progrès	*Réalisations*
	la justice pour examen. Comme il n'y a pas eu de progrès depuis lors, le 16 décembre 2015, le Président a chargé le deuxième Vice-Président de constituer un comité pour examiner l'avant-projet de loi et prendre les mesures voulues en vue de son approbation par le Cabinet et par le Parlement. Le Comité est en train de réviser la loi. • Le Ministère des finances a élaboré le nouveau manuel opérationnel du Programme de renforcement des capacités axé sur les résultats, qui a été achevé en décembre 2015. L'élaboration du nouveau manuel a pour but de redynamiser les activités de renforcement des capacités en matière d'assistance technique financée par des donateurs et de renforcer le programme de réforme de la fonction publique du Gouvernement.
Exécution de la politique de gouvernance et élaboration d'un cadre de réglementation, de financement et de budgétisation, à l'échelon infranational	• Au cours de la période considérée, plusieurs réunions se sont tenues entre les Ministères de la justice et du développement urbain et la municipalité de Kaboul sur le droit interne. Toutes les institutions concernées se sont mises d'accord sur la répartition des tâches, des rôles et des responsabilités. La loi a été renvoyée au Cabinet pour examen plus approfondi. • Le 4 mars, M. Ghani a publié un décret par lequel il a rétabli les pouvoirs de contrôle des conseils provinciaux sur les administrations locales, mettant ainsi fin à la grève que ces conseils avaient entamée après le vote de la chambre basse de l'Assemblée nationale en faveur de la suppression de ces pouvoirs, le 28 janvier. • Le 5 octobre 2015, le Cabinet a adopté la politique de budgétisation provinciale attendue de longue date. Cette politique vise à garantir un processus budgétaire plus transparent, plus prévisible et plus équitable dans les provinces permettant de consulter les organismes provinciaux pendant la planification et la budgétisation nationales. • En novembre 2015, la Direction indépendante de la gouvernance locale a soumis à l'Assemblée nationale les amendements qu'elle a apportés à la loi sur l'administration locale. • La politique de gouvernance infranationale, que le Gouvernement a adoptée en 2010, a été revue par le nouveau Gouvernement en décembre 2015. Le projet de politique révisée a ensuite été soumis au Président et au Chef de l'exécutif pour examen et approbation.

Indicateurs de progrès	*Réalisations*
Définition et publication des critères régissant les frontières administratives	• Les organismes nationaux et internationaux ont continué d'utiliser la série des données sur les frontières recueillies en 2009, ainsi que le préconisaient la Direction indépendante de la gouvernance locale et le Bureau central de géodésie et de cartographie.
Mise en place d'une infrastructure adaptée au fonctionnement des institutions gouvernementales, en particulier au niveau infranational	• Des systèmes de vidéoconférence ont été installés au siège de la Direction indépendante de la gouvernance locale et dans 12 bureaux des gouverneurs de province. La Direction a l'intention d'équiper les autres provinces.
Mise en place de systèmes judiciaires et pénaux crédibles et accessibles qui respectent et défendent les droits fondamentaux de tous les citoyens.	• Le Groupe de travail sur le droit pénal, présidé par le Ministère de la justice, a continué de tenir régulièrement ses réunions hebdomadaires pour examiner les dispositions de fond du Code pénal, dans un souci de clarté et pour incorporer les normes applicables en matière de justice internationale et de droits de l'homme dans le droit pénal afghan.
	• Le Groupe de travail sur le Code de procédure pénale, présidé par le Ministère de la justice, a continué de tenir régulièrement des réunions hebdomadaires afin d'achever les commentaires et les notes d'orientation pour appuyer la mise en œuvre des règles de procédure pénale et de la pratique.
	• En 2015, La Direction de la surveillance et du contrôle de la Cour suprême a achevé les enquêtes concernant 61 affaires de corruption (tentative de versement de pots-de-vin ou falsification de documents judiciaires) impliquant 6 juges, 11 membres du personnel judiciaire et 44 employés d'autres institutions. Les 61 personnes ont été arrêtées et les affaires renvoyées au Bureau du Procureur général pour être jugées.
	• Le nombre de membres de l'ordre des avocats indépendants afghans est passé de 2 167 en 2014 à 2 645 en 2015.
	• Il ressort du rapport de la MANUA sur les services de santé pénitentiaires, achevé en janvier 2016, que certains progrès ont été accomplis dans l'application de l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela) afin que les détenus puissent bénéficier de services de santé comparables à ceux auxquels peut prétendre la communauté dans son ensemble, mais que des efforts supplémentaires doivent être faits pour mettre ces règles pleinement en œuvre, en particulier en ce qui concerne les femmes incarcérées.

Indicateurs de progrès	*Réalisations*
	• En décembre 2015, le Ministre de la justice a demandé une évaluation globale des centres de réadaptation pour mineurs afin de garantir le respect des règles minimales de traitement et de jeter les bases d'une réforme future.

IV. Droits de l'homme

Objectif : renforcement du respect des droits de l'homme des Afghans, en accord avec la Constitution afghane et le droit international, l'accent étant mis sur la protection des civils, la situation des femmes et des filles, la liberté d'expression et la responsabilité fondée sur le respect de l'état de droit

Indicateurs de progrès	*Réalisations*
Diminution du nombre d'incidents découlant du recours illégal à la force et des actes d'intimidation contre les civils, le droit international étant mieux respecté par les acteurs concernés	• En 2015, la MANUA a dénombré 11 002 victimes parmi les civils (3 545 morts et 7 457 blessés), soit une augmentation de 4 % par rapport à 2014. Environ 62 % des victimes ont été imputées à des éléments hostiles au Gouvernement, 17 % aux forces progouvernementales (14 % aux Forces nationales de sécurité afghanes, 2 % aux forces militaires internationales et 1 % aux groupes armés progouvernementaux) et 17 % ont été touchées par des échanges de tirs entre forces progouvernementales et éléments hostiles au Gouvernement sans qu'on puisse en déterminer l'origine. Les restes explosifs de guerre d'origine non déterminée ont provoqué les 4% restants, les enfants représentant de loin le plus grand nombre de victimes. Les affrontements au sol entre les éléments hostiles au Gouvernement et les forces progouvernementales sont demeurés la principale cause des pertes civiles : ils ont fait 4 137 victimes civiles (1 116 morts et 3 021 blessés), suivis par les engins explosifs improvisés, qui en ont fait 2 368 (713 morts et 1 655 blessés). • En 2015, l'équipe spéciale de surveillance et d'information concernant les violations perpétrées contre des enfants, conduite par l'ONU, a recensé 2 829 victimes parmi les enfants (733 tués et 2 096 blessés), soit une augmentation de 14 % par rapport à 2014. • Le Gouvernement a continué de suivre les pertes parmi la population civile par le biais de la cellule de suivi des victimes civiles au sein de Tawheed (ancien Centre présidentiel de coordination de l'information), et a entamé l'élaboration d'une « politique nationale de prévention et d'atténuation des pertes civiles ».

Indicateurs de progrès	*Réalisations*
	• En décembre 2015, le Comité directeur interministériel pour la protection des droits de l'enfant a entériné les directives nationales d'évaluation de l'âge, un des volets de l'obligation qui incombe au Gouvernement d'appliquer le plan d'action et de la feuille de route pour la mise en conformité. L'adoption des directives constitue un pas important vers la radiation de la Police nationale afghane, y compris la Police afghane locale, des annexes du rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en période de conflit armé.
Amélioration de la prise de conscience par les Afghans de leurs droits et par le Gouvernement de ses obligations	• Dans le cadre de son plan national pour l'élimination de la torture, le Gouvernement s'est engagé à ratifier le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, et à mettre en place le mécanisme national de prévention de la torture exigé par l'article 11 du Protocole facultatif. Le Gouvernement s'est également engagé à retirer la déclaration qu'il a faite, en vertu de l'article 28 de la Convention, indiquant qu'il ne reconnaît pas la compétence qu'a le Comité contre la torture de se rendre dans les centres de détention et de recevoir les plaintes émanant des détenus. Le Gouvernement n'a pas ratifié le Protocole facultatif ni retiré sa déclaration en vertu de l'article 28 de la Convention.
	• En février, la MANUA a publié son troisième rapport public sur le traitement des personnes détenues pour faits liés au conflit, qui contient une série de recommandations. Le Gouvernement a accueilli favorablement le rapport et fait siennes les recommandations, qu'il a publiées sous la forme d'un plan national pour l'élimination de la torture vers la fin du mois de février. Le plan national contient des mesures législatives et en matière de prévention, d'éducation et de renforcement des capacités destinées à favoriser le respect du principe de responsabilité et à faire en sorte que l'Afghanistan s'acquitte plus efficacement des obligations qui lui incombent d'éliminer la torture en vertu du droit international et du droit interne. Toutefois, au moment de l'élaboration du présent rapport, le plan n'était toujours pas assorti de points de référence ni de calendrier.
	• Le 15 octobre, à la suite de l'attaque de Kondoz et de sa prise de contrôle par les Taliban du 28 septembre au 13 octobre, la Commission afghane indépendante des droits de l'homme a publié un rapport de 20 pages sur les violations des droits de l'homme, du droit international humanitaire et du droit interne qui ont été commises à Kondoz durant cette période. La Commission avait

Indicateurs de progrès	*Réalisations*
	également demandé que de nouvelles enquêtes soient menées sur les violations commises par toutes les parties. Les Taliban ont rejeté les conclusions du rapport.
	• Au total, 1 527 personnes (dont 901 femmes), y compris des étudiants, des dirigeants locaux et des membres des conseils provinciaux, des comités provinciaux pour la paix et des groupes de jeunes de la société civile, ont participé à des séances de formation dispensées par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, en utilisant le manuel de formation publié par celle-ci sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Les 16 séances de formation, qui ont porté sur les principes de la Convention et de la résolution 1325 (2000) et d'autres résolutions, notamment les résolutions 1820 (2008), 1888 (2009), 1889 (2009) et 1960 (2010), se sont tenues tout au long de 2015 dans les provinces de Baghlan (5 au 10 décembre), Balkh (24 janvier au 2 février), Daikundi (10 au 15 octobre), Ghor (14 au 16 et 21 au 23 octobre), Kaboul (10 au 19 janvier), Kandahar (10 au 18 janvier), Kondoz (31 décembre 2014 au 13 janvier 2015), Samangan (13 au 22 janvier) et Takhar (5 au 10 décembre).
	• Les autorités provinciales, les représentants de la société civile et les établissements universitaires se sont joints à la campagne « HeForShe » des Nations Unies lancée par ONU-Femmes dans six provinces (Bamyan, Balkh, Hérat, Kaboul, Kandahar et Nangarhar) et cinq établissements universitaires et scolaires (universités de Kaboul, de Gowharshad et de Dunya, université américaine et lycée de Marefat).
Amélioration de l'impact des mesures juridiques et politiques de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, et renforcement du soutien en faveur de ces mesures	• Grâce à l'appui technique et aux activités de sensibilisation de la MANUA et d'autres acteurs, le Cadre de responsabilité mutuelle en vue de l'autonomie, adopté en septembre 2015, contient des objectifs concrets et des indicateurs à court et à long terme concernant les droits des femmes.
	• La MANUA a continué de travailler en étroite collaboration avec le Ministère de l'intérieur, en lui apportant un appui technique pour mettre au point un mécanisme confidentiel et complet de plaintes pour les victimes de violences sexuelles. L'avant-projet a été soumis à l'approbation du Ministre.

Indicateurs de progrès	*Réalisations*
	• Le mécanisme interministériel du Comité de coordination des centres de protection de la femme, avec le concours du Fonds spécial pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, a obtenu une dérogation du Cabinet du Président afin que la carte nationale d'identité et le passeport soient délivrés aux clientes des centres de protection de la femme et à leurs enfants. La délivrance de ces documents est soumise au consentement des hommes de la famille, ce dont souvent les clientes des centres de protection de la femme ne peuvent bénéficier. Cette dérogation a des avantages immédiats pour les victimes de la violence à l'égard des femmes et crée de surcroît un précédent en matière de procédures judiciaires qui peut susciter des changements quant aux restrictions interdisant aux femmes de se déplacer sans le consentement d'un homme et sans accompagnateur. • Avec le concours de la MANUA, le Gouvernement a publié son troisième rapport sur l'état d'avancement de l'application de la loi sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Le rapport reprend les conclusions de précédents rapports et fait le point sur les dispositions prises par le Gouvernement, notamment l'élargissement des activités des unités en charge des poursuites (à 20 provinces à ce jour), la sensibilisation des chefs religieux, l'élaboration d'une proposition pour un projet pilote de tribunal spécial chargé de l'application de la loi sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes à Herat. • En avril et juin, le Gouvernement a nommé 4 femmes à des postes de ministre sur un total de 25 et 2 femmes à des postes de gouverneur de province, dont l'une a ensuite été nommée vice-gouverneur de la province de Kaboul. La candidate proposée pour un siège à la Cour suprême n'a pas obtenu un nombre suffisant de voix au Parlement. • En septembre 2015, le Gouvernement a promulgué un règlement portant interdiction du harcèlement sexuel dans la vie publique, lequel assure également une protection contre le harcèlement sexuel, qui réduit la participation des femmes à la vie publique. Il s'agit d'un engagement pris par le Gouvernement au titre du Cadre de responsabilité mutuelle en vue de l'autonomie. • En 2015, il y avait 23 centres de protection de la femme, dont 11 bénéficiant de l'appui d'ONU-Femmes dans les provinces de Baghlan, Bamyan, Daikundi, Jawzjan, Kaboul, Kandahar, Kounar, Laghman, Nangarhar, Parwan, Samangan et Takhar. Grâce à ces 11 centres de protection de la femme et à 5 centres d'orientation

Indicateurs de progrès	*Réalisations*
	familiale, plus de 3 500 victimes de violences bénéficient d'une protection, de soins de santé, d'une aide juridique, de services de médiation et d'autres services susceptibles de sauver des vies.
	• En octobre 2015, la base de données en ligne du Plan d'action national en faveur des femmes en Afghanistan a été approuvée par le Ministère de la condition féminine grâce aux activités de plaidoyer de l'ONU. L'un des engagements pris par le Gouvernement afghan au titre du Cadre de responsabilité mutuelle en vue de l'autonomie, la base de données permet d'avoir librement accès aux données concernant le nombre de cas de violence à l'égard des femmes et d'en assurer le suivi.
Sensibilisation aux mesures juridiques et politiques de lutte contre l'impunité et de promotion de la justice transitionnelle, et renforcement du soutien en faveur de ces mesures	• En 2015, la MANUA a continué d'appuyer la troisième phase du Dialogue du peuple afghan pour la paix. Une conférence nationale au titre du Dialogue, tenue à Kaboul le 15 janvier 2015, a permis à des militants de la société civile venus de toutes les régions de l'Afghanistan et ayant participé aux deux premières phases du Dialogue d'examiner les principales conclusions, les recommandations et les feuilles de route provinciales pour la paix en présence des autorités de l'État. Le Gouvernement a été prié de soutenir l'action menée dans quatre domaines prioritaires, notamment : – La promotion d'institutions de l'État attentives, des droits de l'homme et de la primauté du droit, et la lutte contre la culture de l'impunité et la corruption généralisée; – Le renforcement des institutions chargées de la sécurité et le désarmement et la mise hors d'état de nuire des groupes armés illégaux et des autres milices progouvernementales.
	• En 2015, 32 comités provinciaux de la société civile comptant au total 362 hommes (74 %) et 127 femmes (26 %) ont été créés pour mener une action de sensibilisation auprès des autorités au sujet de la feuille de route nationale en faveur de la paix et des recommandations qui figurent dans le rapport de synthèse de la deuxième phase du Dialogue du peuple afghan pour la paix et des feuilles de route provinciales pour la paix.
	• En 2015, les comités provinciaux de sensibilisation ont tenu 278 réunions dans 32 provinces en vue d'encourager les autorités provinciales, les responsables d'institutions chargées de l'application de la loi, les responsables de la sécurité et les prestataires de services publics à instituer des réformes visant à promouvoir le respect des droits de l'homme et l'état de droit. Trente-quatre feuilles de route

Indicateurs de progrès	*Réalisations*
	provinciales pour la paix ont été traduites en dari et en pachto en vue d'être diffusées au début de 2016. • L'Afghanistan a approuvé son plan d'action national sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité en juin 2015. Des progrès notables ont été accomplis en vue d'élaborer un plan de mise en œuvre en décembre 2015 au plus tard. Le plan d'action national porte sur les domaines dans lesquels la promotion des droits des femmes pourrait être sensiblement améliorée, notamment la lutte contre l'impunité grâce au renforcement des mécanismes de responsabilité et à la révision des principes en matière de poursuites. S'il est mis en œuvre comme il se doit, il pourrait devenir un outil permettant de promouvoir les droits des femmes et l'accès à la justice.
Respect par le Gouvernement de ses obligations concernant l'établissement de rapports au titre des conventions et pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, et application des recommandations issues de l'examen périodique universel de l'Afghanistan effectué sous les auspices du Conseil des droits de l'homme	• La cellule des droits de l'homme du Ministère de la justice a continué de coordonner la mise en œuvre de l'ensemble des recommandations adressées à l'Afghanistan en 2014 à l'issu de l'examen périodique universel, ainsi que des recommandations formulées par les organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme. • La cellule des droits de l'homme a établi un tableau détaillé de toutes les recommandations reçues, qu'elle a ventilées par mesures concrètes à prendre et par indicateurs de progrès ou de résultats. La sensibilisation sur des questions précises, notamment l'accès aux soins de santé dans les centres de détention, s'est déjà traduite par une nette amélioration des services médicaux à la prison de Pul-i-Charkhi. • Du 7 au 11 mars 2015, une formation de cinq jours a été dispensée par un expert du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à l'intention de neuf spécialistes de la cellule des droits de l'homme, en collaboration avec le projet du PNUD sur la justice et les droits de l'homme en Afghanistan. La formation visait à renforcer les capacités du personnel de la cellule de façon à combler les lacunes quant à son aptitude à mettre en œuvre les recommandations issues de l'examen périodique universel. • Depuis septembre 2015, la cellule des droits de l'homme examine les lois afghanes et y propose des modifications sous l'angle des normes internationales relatives aux droits de l'homme. Les instruments examinés sont notamment la loi sur le travail, la loi sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le Code pour mineurs et le Code de

Indicateurs de progrès	*Réalisations*
	procédure pénale. De même, la cellule procède à l'examen des indicateurs permettant d'évaluer la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen périodique universel et d'autres organismes conventionnels des Nations Unies, en particulier par le Ministère de la justice, le Ministère de l'intérieur, le Bureau du Procureur général, la Commission indépendante des droits de l'homme, la Direction générale de la sûreté nationale et le Ministère de la condition féminine. • Conformément aux observations finales du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes concernant le rapport unique valant rapport initial et deuxième rapport périodique de l'Afghanistan présenté à sa cinquante-cinquième session en juillet 2013, une équipe spéciale composée de représentants des ministères des affaires étrangères, de la condition féminine, de la justice et de la défense, de la Cour suprême, de la Commission électorale indépendante et du Bureau du Procureur général a élaboré, avec l'appui d'ONU-Femmes, un rapport intérimaire sur les mesures prises pour donner suite aux recommandations 11 et 23. Le rapport a été soumis au Ministère des finances, le 16 janvier 2016, pour examen final avant d'être présenté au Comité. • Au moment de l'élaboration du présent rapport, un comité interministériel était sur le point d'achever l'établissement du deuxième rapport national au Comité contre la torture depuis 1996. La Commission afghane indépendante des droits de l'homme devrait présenter ses propres rapports, et la société civile devrait elle aussi présenter ses propres rapports parallèles. • Le 22 décembre 2015, le Ministère de l'intérieur a inauguré son cinquième service de protection de l'enfance à Mazar-i-Sharif. C'est le premier à être mis en place depuis 2011, les quatre précédents ayant été créés dans l'est de l'Afghanistan.
Renforcement des moyens d'action et de l'engagement du Gouvernement afghan et de la Commission afghane indépendante des droits de l'homme, en sa qualité d'institution nationale afghane chargée des droits de l'homme, en faveur du respect, de la protection, de l'exercice et de la promotion de ces droits	• Un comité de sensibilisation sur le *Bacha Bāzī*, sous la direction de la Commission afghane indépendante des droits de l'homme, de concert avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et la MANUA, a élaboré en 2015 un projet de loi interdisant et érigeant en infraction le *Bacha Bāzī*, qui favorise les sévices sexuels sur les garçons. Le comité a soumis le projet de loi au Ministère de la justice pour examen final en vue de son approbation par le

Indicateurs de progrès	*Réalisations*
	Conseil des ministres et le Parlement. Le texte isolé a été examiné en vue d'être éventuellement incorporé dans la révision d'ensemble du Code pénal. • Le 23 septembre, le Président a ordonné la création d'un comité, composé du Bureau du Procureur général, du Ministère de l'intérieur et de la Commission indépendante des droits de l'homme, qui sera chargé de surveiller et d'enquêter sur les allégations de sévices sexuels commis sur la personne des enfants. • La MANUA a continué de sensibiliser et de former les Forces nationales de sécurité afghanes à la protection des enfants en période de conflit armé, en particulier en ce qui concerne le plan d'action pour la prévention du recrutement de mineurs et les obligations du Gouvernement afghan au titre du plan de mise en œuvre en 15 points de la feuille de route. Il convient de mentionner, au titre des avancées, l'approbation, en décembre 2015, des directives nationales pour l'évaluation de l'âge à l'usage des Forces nationales de sécurité afghanes, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi érigeant en infraction le recrutement et l'utilisation de mineurs.

V. Développement économique et social

Objectif : politiques gouvernementales soutenues par la communauté internationale qui favorisent une croissance économique viable et contribuent à la stabilité générale

Indicateurs de progrès	*Réalisations*
Programmes prioritaires nationaux conçus et mis en œuvre avec l'appui et l'aval de la communauté internationale	• En 2015, divers ministères, sous la direction du Président afghan, ont établi leurs plans de 100 jours pour une gouvernance efficace, participative et responsable. Les plans ont été lancés lors de conférences de presse, ce qui a suscité des attentes du public et des parties prenantes nationales et internationales quant aux efforts du Gouvernement destinés à améliorer la gouvernance, la responsabilisation et la transparence. • Le 7 avril, le Président a annoncé le lancement, dans le cadre du programme de réforme présenté à la Conférence de Londres sur l'Afghanistan, d'une initiative visant à établir un contrat social entre le Gouvernement et les citoyens. À la première réunion du Conseil des ministres, le 23 avril, il a demandé aux ministres de définir une stratégie pour les 100 premiers jours de leur mandat. Le 26 mai, lors d'une réunion extraordinaire du Conseil des

Indicateurs de progrès	*Réalisations*
	ministres, il a annoncé le lancement de ces plans par les ministères, qui a eu lieu en août 2015.
	• Le Gouvernement assure également le suivi des réformes des structures de gestion du développement. Le 2 septembre, il a créé six conseils de développement (développement du capital humain; construction et infrastructures; finances et gestion économique; coopération économique régionale; gouvernance et justice; et gestion des terres et de l'eau) pour superviser les 12 programmes prioritaires nationaux. Quatre de ces conseils (le Haut Conseil économique, le Conseil du développement du capital humain et de l'emploi, le Conseil de la construction et des infrastructures et le Conseil de coopération régionale) se sont réunis.
	• Comme suite au projet de note de réflexion établi par le Conseil de sécurité afghan, le Ministère de la justice et le Bureau du Procureur général avant la réunion des hauts responsables du 5 septembre 2015, le Gouvernement a créé en novembre un comité du programme national de réforme de la justice, présidé par le Bureau des affaires administratives et chargé de procéder à une évaluation des ministères.
	• Le Gouvernement a donné suite à l'engagement qu'il a pris à la Conférence de Londres (le programme « Sur la voie de l'autonomie : adhésion à la réforme et un nouveau partenariat ») en vue de fondre certains programmes prioritaires nationaux afin d'en réduire le nombre, qui passera de 21 à 12. À la réunion des hauts responsables du 5 septembre, il s'est engagé à faire en sorte que les notes de réflexion pour quatre programmes prioritaires nationaux (Charte des citoyens, développement urbain, développement rural et renforcement du pouvoir économique des femmes) inscrits dans un cadre de développement soient examinées par le Conseil des ministres d'ici au premier semestre de 2016.
Répartition plus équitable de l'aide au développement et des dépenses publiques en Afghanistan sur tout le territoire	• La politique budgétaire provinciale a été approuvée par le Conseil des ministres le 5 octobre 2015. Elle encourage la décentralisation de la planification, de l'élaboration, de l'exécution et du contrôle du budget dans un cadre juridique en conformité avec la Constitution et d'autres lois applicables. L'objectif de cette politique est de mettre le budget de l'État au service de la gouvernance locale afin de donner des moyens d'action aux collectivités au niveau provincial.

Indicateurs de progrès	*Réalisations*
Recouvrement des recettes amélioré et croissance durable fondée sur les ressources afghanes	• Dans des analyses actualisées publiées peu de temps avant les réunions de printemps du Groupe de la Banque mondiale de 2015, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale ont révisé à la baisse les prévisions de croissance, qui tombent à 1,3 % pour 2014. Le 5 janvier 2016, le FMI a informé les donateurs que, selon ses estimations actuelles, le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) pour 2015 serait de 1,5 %, ce qui représente une baisse par rapport aux prévisions antérieures de 3,5 %, qui ont été ajustées à 2 % en septembre 2015. • En janvier 2016, le Gouvernement a signalé que les recettes douanières ont augmenté de 17 % depuis décembre 2014 et l'enregistrement de nouveaux contribuables de 24,5 %. Dans le cadre d'un exposé, le FMI a informé les donateurs que le recouvrement des recettes intérieures en 2015 avait été relativement positif, même si les objectifs fixés ont été réduits lorsque les prévisions de croissance ont été ajustées et les autorités ont accusé des retards dans la mise en œuvre de nouvelles mesures en la matière. Il semble toutefois que l'objectif actuel de 114 milliards d'afghanis (environ 1,6 milliard de dollars des États-Unis au taux de change en vigueur) soit atteint, sous réserve d'une confirmation définitive une fois que les rapports financiers de décembre auront été reçus et examinés. Ce résultat tient aux réformes mises en œuvre aussi bien par l'Administration fiscale que par l'Administration des douanes de l'Afghanistan, à l'adoption de nouvelles mesures fiscales et au recouvrement ponctuel d'arriérés d'impôts. • La réforme de la gestion des finances publiques se poursuit. La feuille de route II pour la gestion des finances publiques a été lancée en décembre 2015 et les différentes directions s'emploient à présenter des plans quinquennaux de mise en œuvre.

VI. Coopération régionale

Objectif : coordination régionale soutenue et efficace au service de la prospérité, de la paix et de la stabilité

Indicateurs de progrès	*Réalisations*
Amélioration de la coordination des organismes régionaux et augmentation des investissements régionaux	• Le 14 janvier 2015, M. Ghani s'est rendu aux Émirats arabes unis, où il a signé un « accord de partenariat stratégique à long terme » sur la sécurité, la protection des civils et la lutte contre le terrorisme. Les 21 et 22 janvier, il est allé au

Indicateurs de progrès	Réalisations
	Turkménistan, où il a discuté de l'interconnexion des réseaux de transport et d'énergie au niveau régional. Il a notamment signé un mémorandum d'accord relatif au resserrement de la coopération dans le domaine de l'énergie électrique. Les 19 et 20 avril, il s'est rendu en République islamique d'Iran. Les deux pays ont décidé que leurs services de renseignement et de sécurité collaboreraient dans la lutte contre le terrorisme et le trafic de drogues. Ils ont également conclu un accord sur la régularisation de tous les Afghans présents en République islamique d'Iran. Du 27 au 29 avril, M. Ghani a ensuite effectué une visite en Inde, , où il a signé cinq accords. Le 20 novembre, il s'est rendu au Kazakhstan, où il a discuté des échanges bilatéraux, de la sécurité régionale et de la coopération en matière de lutte contre le terrorisme. L'Afghanistan et le Kazakhstan ont signé deux accords et trois mémorandums d'accord. Le 22 décembre, M. Ghani s'est rendu en Azerbaïdjan. Les deux pays ont souligné que la coopération pouvait être améliorée et ont notamment prévu un itinéraire de transit reliant la Chine à l'Azerbaïdjan en passant par l'Afghanistan, et signé un mémorandum d'accord et un accord. Les 23 et 24 décembre, M. Ghani a effectué une visite en Turquie. Le Président de la République turque s'est engagé à continuer de coopérer avec l'Afghanistan sur les plans militaire, politique, économique, commercial et culturel. Trois documents ont été signés.
	• Le 26 septembre, l'Afghanistan, la Chine et les États-Unis d'Amérique ont coprésidé une manifestation de haut niveau sur l'Afghanistan, en marge de la session de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York. Le Chef de l'exécutif, Abdullah Abdullah, est revenu sur la « double stratégie » du pays : œuvrer pour la paix et exploiter le potentiel économique de la région.
	• Le 30 novembre, M. Ghani et le Premier Ministre du Pakistan, Nawaz Sharif, réunis en marge de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Paris, ont débattu du processus de paix afghan. Le Pakistan s'est engagé à collaborer avec l'Afghanistan et les partisans de la réconciliation, et à agir contre les opposants à la paix.
	• Le 27 décembre, le chef d'état-major de l'armée pakistanaise, Raheel Sharif, s'est rendu en Afghanistan. Les parties ont décidé d'œuvrer aux pourparlers de paix entre le Gouvernement afghan et les Taliban, dans le cadre d'un processus quadrilatéral entre l'Afghanistan, le Pakistan, la Chine et les États-Unis.

Indicateurs de progrès	*Réalisations*
	• Les pays participants au Processus d’Istanbul sur la sécurité et la coopération régionales pour la paix et la stabilité en Afghanistan, coprésidé par l’Afghanistan, se sont réunis pour promouvoir l’adoption de mesures de confiance. Les différents groupes techniques régionaux chargés de renforcer les mesures de confiance se sont réunis. Celui chargé des infrastructures régionales s’est réuni à Achgabat le 27 février, et celui chargé de la lutte contre le terrorisme à Ankara le 11 mars. Celui chargé de la lutte contre les stupéfiants s’est quant à lui réuni à Bakou le 29 avril, où il a approuvé 12 activités prioritaires dans ce domaine pour 2015. Celui chargé de la gestion des effets des catastrophes s’est réuni le 8 septembre à Islamabad, où il a adopté des orientations. Quant au groupe technique régional sur le commerce et l’investissement, il s’est réuni à deux reprises à Delhi, les 1er octobre et 19 novembre. Enfin, le groupe technique régional sur l’éducation s’est réuni le 23 novembre, à Téhéran.
	• Les hauts responsables du Processus d’Istanbul se sont réunis en marge de la session de l’Assemblée générale des Nations Unies à New York le 27 septembre, puis à Islamabad le 8 décembre.
	• Inaugurée par M. Ghani et le Premier Ministre du Pakistan, la cinquième conférence ministérielle des hauts responsables du Processus d’Istanbul s’est tenue le 9 décembre à Islamabad. Les auteurs de la Déclaration d’Islamabad de 2015 ont demandé aux Taliban afghans et aux autres groupes d’opposition armés de se joindre aux pourparlers de paix menés avec le Gouvernement afghan, et souligné qu’il fallait collaborer au niveau régional en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme. En marge de la conférence, M. Ghani et M. Sharif se sont entretenus dans le cadre de réunions bilatérales, et ont tenu des réunions trilatérales et quadrilatérales avec les États-Unis et la Chine, durant lesquelles tous les participants ont décidé de collaborer en vue de reprendre les pourparlers de paix.
	• Le 11 mars, la Commission tripartite pour le rapatriement librement consenti des Afghans réfugiés au Pakistan a tenu sa vingt-cinquième réunion à Islamabad. Des représentants de l’Afghanistan, du Pakistan et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés étaient présents. Les parties ont décidé d’appuyer le rapatriement librement consenti et la réintégration des réfugiés, en prenant en considération la capacité d’absorption de l’Afghanistan. Le Pakistan a accepté de régulariser la situation de tous les réfugiés afghans, et un comité bilatéral de six membres a été créé.

Indicateurs de progrès	*Réalisations*
	• Les 9 et 10 avril, le groupe de travail chargé de rédiger l'accord trilatéral sur le commerce et le transit entre le Pakistan, l'Afghanistan et le Tadjikistan a arrêté la version définitive du projet d'accord à Douchanbé. Les parties ont examiné la possibilité de conclure un accord commercial préférentiel, de créer des conseils d'entreprise mixtes et de coopérer dans les domaines logistique et administratif. Le 24 avril, l'Afghanistan, le Kirghizistan, le Pakistan et le Tadjikistan ont signé les derniers documents nécessaires à la concrétisation du Projet de commerce et d'approvisionnement en hydroélectricité en Asie centrale et en Asie du Sud (CASA-1000). Le 9 mai, l'Afghanistan et l'Ouzbékistan ont signé un protocole d'accord sur la coopération bilatérale dans les domaines du commerce, du génie en matière d'énergie, des transports et du transit. Les 12 et 13 décembre, M. Ghani a assisté avec le Président du Turkménistan, le Premier Ministre du Pakistan et le Vice-Président de l'Inde à la cérémonie organisée pour le lancement du projet de gazoduc reliant le Turkménistan, l'Afghanistan, le Pakistan et l'Inde qui s'est tenue au Turkménistan.
	• Le 27 août, le Président du Turkménistan s'est rendu à Kaboul. L'Afghanistan et le Turkménistan ont signé deux accords, trois mémorandums d'accord et une déclaration conjointe. Le Turkménistan a accepté de livrer cinq fois plus d'électricité à l'Afghanistan.
	• Le 3 novembre, le Vice-Président de la Chine s'est rendu en Afghanistan. L'Afghanistan et la Chine ont signé trois accords. Dans le cadre de l'augmentation des investissements chinois dans l'interconnexion des réseaux au niveau régional, en particulier dans le couloir économique Chine-Pakistan annoncé en mai, le Vice-Président s'est déclaré disposé à soutenir les infrastructures reliant l'Afghanistan à ses voisins.
	• La sixième conférence sur la coopération économique régionale concernant l'Afghanistan s'est tenue le 4 septembre à Kaboul. Dans son discours, M. Ghani a réaffirmé l'objectif de l'Afghanistan de devenir un point de rencontre des idées, des personnes et des biens.
	• Le 17 décembre, l'Organisation mondiale du commerce a approuvé l'adhésion de l'Afghanistan.

Indicateurs de progrès	*Réalisations*
	• Le 25 décembre, le Premier Ministre de l'Inde s'est rendu en Afghanistan. L'Inde et l'Afghanistan ont souligné l'importance de l'interconnexion des réseaux au niveau régional et mis en avant les perspectives de coopération trilatérale avec la République islamique d'Iran. • Le 23 novembre, la dixième réunion de la commission économique conjointe Pakistan-Afghanistan s'est tenue à Islamabad. • Le 19 mai, l'Afghanistan et l'Instance régionale de lutte contre le terrorisme de l'Organisation de Shanghai pour la coopération ont signé un protocole de coopération à Kaboul. À la réunion du Conseil des chefs d'État de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, qui s'est tenue dans la Fédération de Russie les 9 et 10 juillet, M. Ghani a demandé l'adoption d'une stratégie régionale unique de lutte contre le terrorisme et le trafic de drogues. Les 14 et 15 décembre, le Chef de l'exécutif, M. Abdullah, a assisté en Chine à une réunion du Conseil des chefs de gouvernement de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, qui a porté sur les moyens d'encourager la croissance économique et la coopération régionales, notamment avec l'Afghanistan et les autres États observateurs. L'Afghanistan a demandé à devenir membre à part entière de l'organisation.

VII. Partenariat entre le Gouvernement afghan et la communauté internationale

Objectif : appui cohérent de la communauté internationale aux priorités afghanes dans un cadre de coordination piloté par les Afghans

Indicateurs de progrès	*Réalisations*
Augmentation du pourcentage de l'aide consacré à la stratégie nationale de développement et aux priorités du Gouvernement afghan	• Le Gouvernement a examiné trois ans de dialogues annuels de coopération au développement pour élaborer le texte final de son rapport sur la coopération au service du développement 2012-2014. Il y recense les difficultés rencontrées pour définir le niveau de l'aide nécessaire, mentionne les évaluations concernant les pourcentages d'aide nécessaire faites par les donateurs, qui sont différentes des siennes, et se réfère au processus de consolidation du programme prioritaire national, qui se poursuit. Des dispositions ont été prises en vue des dialogues de coopération au développement de 2016, qui devraient porter sur la définition du niveau d'aide nécessaire, conformément à la recommandation figurant dans le rapport 2012-2014. Le Gouvernement s'efforce

Indicateurs de progrès	*Réalisations*
	actuellement d'élaborer une stratégie nationale de développement actualisée qui, une fois achevée et adoptée, pourrait avoir des effets sur la détermination du niveau d'aide nécessaire.
Renforcement de la responsabilité concernant la passation des marchés et des contrats conclus au nom du Gouvernement et de la communauté internationale	• La Commission nationale de passation des marchés évoquée dans le document intitulé « Sur la voie de l'autonomie » a été créée en mars 2015. Des informations actualisées communiquées le 18 janvier 2016 sur les progrès accomplis dans l'exécution des produits du Cadre de responsabilité mutuelle en vue de l'autonomie confirment qu'en application de la loi sur la passation de marchés modifiée en 2015, la Commission a adopté neuf normes relatives à la prestation de services, qui répondent au produit no 4 du Cadre, lequel prévoit que la Commission nationale de passation des marchés adoptera et appliquera des normes relatives à la prestation de services conformément à la loi sur la passation de marchés de 2009 (telle que modifiée) d'ici au second semestre de 2016. • Le Gouvernement a fourni à plusieurs reprises des informations actualisées sur les résultats obtenus par la Commission en 2015, qui quantifient les gains d'efficience. D'après les informations les plus récentes, qui datent de janvier 2016, des économies estimées à 132 millions de dollars des États-Unis ont pu être réalisées grâce aux réformes effectuées dans le domaine de la passation de marchés, et notamment à la création de la Commission. Le Gouvernement a également fait savoir qu'il avait récemment approuvé 15 contrats pour le compte du Ministère de l'intérieur, d'un montant total de 1 216 milliards d'afghanis (17,7 millions de dollars des États-Unis) dans le cadre d'une seule opération, ce qui avait permis d'économiser environ 212 millions d'afghanis (3 millions de dollars des États-Unis). En novembre 2015, il a signalé que 32 compagnies avaient été exclues de tout contrat entre février et novembre 2015 et que le sort de 22 autres était en cours d'examen, contre 35 au cours des 42 mois précédents.
Renforcement du Conseil commun de coordination et de suivi à l'appui du processus de Kaboul et comme moyen de faciliter le suivi régulier des progrès accomplis dans la réalisation des priorités arrêtées par l'Afghanistan et des engagements mutuels	• En 2015, le Gouvernement et les donateurs ont réaffirmé à plusieurs reprises le rôle joué par le Conseil commun de coordination et de suivi, y compris pour ce qui est de consolider le consensus en prévision de la conférence ministérielle sur le développement prévue à Bruxelles en 2016. Le Gouvernement a fait part de son intention de convoquer le Conseil commun de coordination et de suivi à deux reprises en 2016, en prévision des deux conférences internationales sur l'Afghanistan qui auront

Indicateurs de progrès	*Réalisations*
	lieu cette année (le sommet de l'OTAN qui se tiendra à Varsovie en juillet et la conférence ministérielle sur le développement prévue à Bruxelles). • Le 5 septembre, le Gouvernement et ses partenaires internationaux ont réaffirmé leur partenariat pour le développement et actualisé le Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo, rebaptisé « Cadre de responsabilité mutuelle en vue de l'autonomie ». S'inspirant des domaines visés par le programme de réforme du Gouvernement intitulé « Sur la voie de l'autonomie » présenté à la Conférence de Londres de 2014, le Cadre de responsabilité mutuelle en vue de l'autonomie comprend une annexe dans laquelle sont recensés 37 produits à court terme dont l'exécution est attendue d'ici à la fin de 2016. Ces produits et les progrès de la réforme en général seront pris en compte dans les préparatifs de la conférence ministérielle sur le développement qui se tiendra à Bruxelles en 2016. • Tout au long de 2015, les chefs des organismes de coordination de l'aide ont continué de se réunir régulièrement, alternant des réunions de donateurs seuls, organisées par la MANUA, et des réunions conjointes donateurs-Gouvernement, organisées par le Ministère des finances. Les réunions régulières, qui comprennent des séances de travail regroupant certains des principaux donateurs, ont permis de surveiller régulièrement les progrès accomplis en matière de développement et dans la concrétisation des engagements mutuels du Gouvernement et des donateurs. • Le groupe de travail mixte de la société civile représente la société civile afghane aux réunions et conférences de haut niveau sur le développement depuis la Conférence de Tokyo tenue en juillet 2012. Il suit les progrès accomplis dans la réalisation des engagements pris en matière d'aide, ce qui a été réaffirmé à la réunion de hauts fonctionnaires du 5 septembre à l'occasion de la signature, avec le bureau administratif du Président, d'un mécanisme de coopération mutuelle. Depuis, il a élaboré un outil de suivi qui permet d'évaluer les progrès réalisés par rapport aux engagements pris dans le Cadre de responsabilité mutuelle en vue de l'autonomie.

VIII. Lutte contre les stupéfiants

Objectif : baisse soutenue de la culture du pavot, de la production de stupéfiants et de la toxicomanie

Indicateurs de progrès	*Réalisations*
Réduction de la culture du pavot, de la production de stupéfiants et de la toxicomanie	• La superficie totale des cultures de pavot à opium, qui était d'environ 183 000 hectares en 2015, contre 224 000 hectares en 2014, a diminué de 19 %. La production d'opium était estimée à 3 300 tonnes en 2015, ce qui représente une baisse de 48 % par rapport aux 6 400 tonnes produites en 2014. • En 2015, le prix de l'opium a augmenté dans toutes les régions de l'Afghanistan, peut-être à cause de la réduction de l'offre. Toutefois, à 0,57 milliard de dollars des États-Unis, soit environ 4 % du PIB de l'Afghanistan, la valeur de la production d'opium à la sortie de l'exploitation a baissé de 33 % en 2015. Il s'agit du niveau le plus bas observé depuis 2009 (non ajusté pour tenir compte de l'inflation). • Le nombre total de provinces afghanes dans lesquelles le pavot n'est pas cultivé est demeuré quasiment inchangé : on en compte 14. Seule la province de Balkh s'est mise à en cultiver en 2015. Le pavot était cultivé pour 97 % dans le sud, l'est et l'ouest du pays, régions qui comptent également les provinces les plus dangereuses : 66 % du pavot était cultivé dans le sud, 24 % dans l'ouest et 7 % dans l'est, où les cultures étaient concentrées dans les provinces de Kapissa, Kounar, Laghman et Nangarhar. Les autres régions (nord, nord-est et centre du pays) représentaient ensemble 3 % des cultures de pavot. • D'après l'enquête sur l'usage national de drogues en Afghanistan menée en 2015, qui combine des données urbaines et rurales, on estime qu'entre 2,9 et 3,5 millions d'Afghans (hommes, femmes et enfants), dont 1,9 à 2,4 millions d'adultes, consomment des drogues, soit 12,6 % des adultes. Ce pourcentage est plus de deux fois supérieur à celui de la population mondiale qui consomme des drogues, qui est de 5,6 %. • Pour faire face à cette déplorable situation, en 2015, le Gouvernement a ouvert 5 centres de traitement de la toxicomanie supplémentaires et en a modernisé 13 autres, avec l'appui technique de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et d'autres organisations internationales.

Indicateurs de progrès	*Réalisations*
	• En 2015, en application du plan de transition, l'ONUDC et d'autres organisations internationales ont confié 26 centres de traitement au Gouvernement. Ces centres peuvent accueillir environ 33 000 personnes par an, ce qui ne permet qu'à 8 % des consommateurs d'opium et d'héroïne du pays d'avoir accès à une forme quelconque de services de désintoxication.
Intensification de la lutte contre le trafic de stupéfiants et meilleure efficacité des mesures d'interdiction	• En 2015, les forces de l'ordre afghanes ont mené au total 2 617 opérations dans le cadre de la lutte contre les stupéfiants, qui ont permis de saisir 5 271 kilogrammes d'héroïne, 30 180 kilogrammes d'opium, 13 kilogrammes de morphine, 17 kilogrammes de méthamphétamine, 162 817 kilogrammes de haschisch, 1 699 kilogrammes de précurseurs solides et 3 869 litres de précurseurs liquides. Ces opérations ont également conduit au démantèlement de trois laboratoires de fabrication d'héroïne et d'un laboratoire de fabrication de méthamphétamine, à la saisie de 626 véhicules, 417 armes et 407 téléphones mobiles et à l'arrestation de 2 939 suspects. Seize membres des Forces nationales de sécurité afghanes ont été tués et 19 blessés durant ces opérations.
	• Le Programme régional de l'ONUDC pour l'Afghanistan et les pays voisins a permis de renforcer les capacités de manière globale, fourni un appui en matière de bonnes pratiques opérationnelles et donné aux acteurs de la justice pénale de la région la possibilité de créer des réseaux de lutte contre les stupéfiants. En 2015, il a ainsi appuyé l'organisation de la réunion d'examen ministérielle qui s'est tenue en mai à Douchanbé entre l'Afghanistan, le Kirghizistan et le Tadjikistan. À cette réunion, les services de répression et le personnel judiciaire des organismes de contrôle des stupéfiants, les ministères des affaires étrangères, les bureaux du Procureur général et les services de renseignements financiers des trois pays ont discuté de la coopération dans le domaine judiciaire et dans le domaine de la répression en vue de faciliter l'élaboration de stratégies permettant de planifier et de mener des opérations grâce à l'exercice de poursuites contre les suspects. De l'avis des participants, il fallait réunir les services de répression et les autorités judiciaires pour renforcer l'effet global des mesures de lutte contre les stupéfiants dans la région.
Augmentation de l'agriculture licite et de l'investissement de capitaux privés dans les zones précédemment consacrées à la culture du pavot	• Outre la diminution de 19 % de la culture du pavot à opium et de 48 % de la production d'opium, des progrès remarquables ont été enregistrés dans la production et la productivité des cultures licites. D'après l'office central des statistiques, au cours de la campagne 2014/15, la

Indicateurs de progrès	*Réalisations*
	production de céréales a augmenté de 4,9 %, celle de légumes de 5,06 % et celle de fruits frais de 12 % par rapport à la campagne 2013/14, tandis que les exportations de fruits séchés et de tapis ont augmenté respectivement de 4 % et 10,1 %. Environ 40 000 tonnes de grenades de la province méridionale de Kandahar, d'une valeur supérieure à 10 millions de dollars des États-Unis, ont été exportées à l'étranger. • Avec le concours de l'ONUDC, le Ministre chargé de la lutte contre les stupéfiants a participé à la deuxième Conférence internationale sur le développement alternatif, en prévision de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème mondial de la drogue prévue en 2016. Des décideurs mondiaux, des experts, des spécialistes du développement et des représentants de la société civile venus de 27 pays ont participé à cette conférence pour examiner des projets de développement alternatif dans le contexte du programme de développement mondial.